



Site n°26 Natura 2000

PATIS DE DAMERY



Document d'Objectifs

Avril 2013



Sommaire

PREAMBULE & CADRE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	3
I. LA DIRECTIVE « HABITATS » ET NATURA 2000.....	3
II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS – DOCOB.....	3
III. TRANSFERT DE COMPETENCES AUX COLLECTIVITES	4
IV. HISTORIQUE DU SITE NATURA 2000 N°26 « PATIS DE DAMERY ».....	4
PRESENTATION GENERALE DU SITE 26.....	6
I. LOCALISATION DU SITE 26.....	6
II. LIMITES DU SITE	7
III. STATUT ACTUEL	7
1 - AU NIVEAU EUROPEEN.....	7
2 - AU NIVEAU NATIONAL	7
3 - AU NIVEAU REGIONAL	7
4- AU NIVEAU COMMUNAL	7
IV. DESCRIPTION DU SITE	7
V. CONNAISSANCE DU SITE	8
VI. MAITRISES FONCIERES ET D'USAGE, CONVENTION DE GESTION	8
VII. CADRE PHYSIQUE.....	9
1 – CLIMATOLOGIE.....	9
2 – GEOLOGIE	10
3 – GEOMORPHOLOGIE.....	10
4 – PEDOLOGIE.....	10
5 – HYDROLOGIE	11
VIII – HISTOIRE ET PAYSAGE	11
1 – LA FORET ET LA SYLVICULTURE	11
2 – ACTIVITES D'EXTRACTION	12
3 – LES PAYSAGES	12
DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	14
I. DESCRIPTION DES HABITATS	14
<i>Habitats forestiers</i>	<i>14</i>
<i>Habitats agropastoraux.....</i>	<i>14</i>
<i>Habitats aquatiques.....</i>	<i>14</i>
1 – HABITATS DE LA DIRECTIVE	14
a) <i>Les habitats forestiers.....</i>	14
b) <i>Les habitats agropastoraux</i>	15
c) <i>Les Habitats humides et aquatiques</i>	17
2 - LES HABITATS HORS DIRECTIVES.....	18
II. DESCRIPTION DES ESPECES.....	21
1 – LES ESPECES PROTEGEES AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS ».....	21
2 - LES AUTRES ESPECES PATRIMONIALES	24
III. DIAGNOSTIC DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	28
1 - LA SYLVICULTURE	28
2 - L'ACTIVITE CYNEGETIQUE	28

3 - LES FONCTIONS DE RECREATION	28
4 - L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL	29
5 - LA LIGNE RTE ORMES-NOGENTEL	30
6 - LA CUEILLETTE	30
7 - L'ACTIVITE DE PECHE	30
8 - LA VITICULTURE	31
9 - L'AGRICULTURE SUR LE PLATEAU	31
IV. LES PROJETS D'AMENAGEMENT	31
1 - AMENAGEMENT DES ETANGS	31
2 - EXPLOITATION FORESTIERE	32
3 - GESTION DE LA CIRCULATION	32
4 - L'ACTION DE RTE SUR LE SITE	32
V. ANALYSE ECOLOGIQUE.....	33
1. DYNAMIQUE DES HABITATS ET EVOLUTION ACTUELLE	33
a) <i>Dynamique générale des landes dans les Pâtis de Damery</i>	33
b) <i>Dynamique générale des habitats aquatiques</i>	33
2. EXIGENCES ECOLOGIQUES DES HABITATS ET DES ESPECES	33
a) <i>Exigences hydrologiques</i>	34
b) <i>Autres exigences</i>	34
3. VULNERABILITE DES HABITATS	34
4. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	35
DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	37
I. PRINCIPAUX ENJEUX.....	37
II. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE GESTION.....	37
1. MAINTENIR ET FAVORISER LES HABITANTS ET LES ESPECES DE LA DIRECTIVE « HABITATS »	37
2. ACQUERIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES MILIEUX, DE LEUR FONCTIONNEMENT ET LEURS POTENTIALITES	38
3. SENSIBILISER LES ACTEURS DU SITE DANS LE BUT DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION PERENNE	38
III. STRATEGIE DE GESTION.....	39
IV. OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	40
1. RESTAURER ET ENTREtenir LES MILIEUX DE PRAIRIES ET DE LANDES	40
2. ENTREtenir ET PRESERVER LES HABITATS FORESTIERS	41
3. RESTAURER ET ENTREtenir LES MILIEUX AQUATIQUES.....	41
4. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES MILIEUX, LA FAUNE ET LA FLORE	42
5. EXPERIMENTER DES NOUVELLES MESURES DE GESTION	42
6. EVALUER L'IMPACT DE LA GESTION	42
7. INFORMER LA POPULATION ET LES ACTEURS LOCAUX SUR LA PRESERVATION DU SITE.....	43
8. SUIVI ADMINISTRATIF ET MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	43
PROGRAMME D'ACTION	49
I. OUTILS FINANCIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE	49
II. LES FICHES ACTIONS.....	49
PLAN DE TRAVAIL.....	61
LA CHARTE NATURA 2000.....	61
MISE EN ŒUVRE DU DOCOB.....	61
BIBLIOGRAPHIE	63

PREAMBULE & CADRE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

I. La Directive « Habitats » et Natura 2000

Les engagements internationaux pour la protection de la nature sont apparus dans les années 1970 : conventions de Ramsar en 1971, de Washington en 1973, de Bonn et de Berne en 1979. Toujours en 1979, la Communauté européenne vote la Directive 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux », codifiée par la directive 2009/147/CE du 30 Novembre 2009, concernant la protection des oiseaux sauvages et des milieux dont ils dépendent. En 1992, la Directive 92/43/CEE, communément appelée « Directive Habitats » a été adoptée. Elle est la contribution de l'Europe à la Convention mondiale sur la préservation de la biodiversité, désignée lors du « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro, cette même année. Cette nouvelle Directive doit contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les deux Directives, Habitats et Oiseaux, introduisent une nouveauté puisqu'elles ne concernent plus seulement la protection d'espèces mais aussi, et surtout, celle d'espaces.

Ainsi, la Directive Habitats prévoit le maintien de la diversité écologique à travers la conservation des habitats naturels (listés en annexe I) et des habitats d'espèces (annexe II), d'importance communautaire, c'est-à-dire menacés ou dont l'aire de répartition est réduite, ou encore les habitats représentatifs d'une région biogéographique de l'Union Européenne (régions atlantique, continentale, alpine ou méditerranéenne pour la France).

La Directive prévoit également la protection stricte de certaines espèces de faune et de flore (annexe IV) et des mesures adaptées à la situation d'autres espèces (restriction de leur exploitation – annexe V).

Chaque Etat membre est chargé d'identifier sur son territoire, puis de désigner comme Zones de Protection Spéciale (ZPS), les sites importants au titre de la Directive Oiseaux et, comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC), les sites visés par la Directive Habitats (qui abritent des habitats et habitats d'espèces des annexes I et II). L'ensemble des ZSC et des ZPS constituera, au niveau européen, un réseau cohérent baptisé « NATURA 2000 ».

La démarche du réseau Natura 2000 doit permettre la mise en place de la notion de développement durable. L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites, des « sanctuaires de nature » avec un règlement fixant des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

L'originalité de la Directive Habitats est de chercher à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les nécessités économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. La sauvegarde de la biodiversité des sites désignés peut donc requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines.

II. Le document d'objectifs – DOCOB

Chaque Etat membre a le choix des moyens à utiliser, sur son territoire, pour assumer cet enjeu collectif. La Commission, quant à elle, aide à la mise en place de ce réseau et s'assure que les objectifs fixés en commun deviennent réalité.

Pour mettre en œuvre les Directives Habitats et Oiseaux, la France a choisi une démarche originale : pour chaque site figurant au réseau Natura 2000, elle présentera un plan de gestion ou « document d'objectifs ».

Ce document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site, a pour objet de faire des propositions de définition des objectifs et des orientations de gestion ainsi que des moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels ou des espèces dans un état de conservation favorable.

L'élaboration de ce document d'objectifs fait une large part à la concertation locale : un comité de pilotage (COFIL) regroupant tous les partenaires concernés par le site (administrations, collectivités, structures professionnelles, usagers, scientifiques...) ou leur représentant, assisté par un opérateur technique, valide par étapes successives son contenu. Le document d'objectifs est arrêté par le Préfet du département.

Pour la mise en œuvre des documents d'objectifs, la France a privilégié la démarche contractuelle. Une fois approuvé par le Préfet, le document d'objectifs aboutit à des propositions de contrats de gestion avec les différents acteurs présents sur le site. Ainsi, les personnes ou structures détentrices du droit de gestion pourront, si elles le souhaitent, conclure avec l'Etat des contrats Natura 2000 qui comporteront les engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs ainsi que la nature et les modalités des aides financières et les prestations à fournir par le bénéficiaire en contrepartie. Les mesures prises doivent permettre d'éviter toute détérioration d'habitats, voire de les restaurer.

Les sites Natura 2000 devront faire l'objet de suivis scientifiques permettant d'observer si la qualité écologique se maintient et d'identifier les incidences des mesures de gestion. Le contenu du document d'objectif n'est pas figé. Les suivis scientifiques et les bilans intermédiaires sur l'état de la mise en œuvre des mesures permettront de mettre en évidence la pertinence du document d'objectif. Celui-ci pourra être actualisé afin de mieux correspondre aux exigences écologiques et aux pratiques des usages sur le site Natura 2000.

Tout nouveau plan ou projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative, doit tenir compte de la valeur naturelle qui a déterminé l'intégration de ce site au réseau. Une évaluation des incidences du projet sur les objectifs de conservation du site est nécessaire. Si les résultats de cette évaluation ne montrent pas d'impact négatif sur le site, rien ne s'oppose à l'autorisation par les autorités nationales. Par contre, si aucune alternative ne peut être trouvée, l'activité concernée ne pourra s'exercer sur le site que si elle est déclarée d'intérêt public majeur. L'Etat prend alors toutes les mesures compensatoires nécessaires dans le but de maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000 et en informe la Commission européenne.

III. Transfert de compétences aux collectivités

Depuis la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, l'Etat, responsable de la bonne application des directives européennes, peut transférer ces compétences liées à Natura 2000 aux collectivités territoriales concernées qui le souhaitent pour une durée de trois ans à renouveler : la présidence du COFIL et la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration ou la mise en œuvre du DOCOB. Ces compétences seront proposées aux élus concernés par le périmètre du site 26 « Pâtis de Damery » à l'occasion de la validation du DOCOB.

IV. Historique du site Natura 2000 n°26 « Pâtis de Damery »

Date	Actions
------	---------

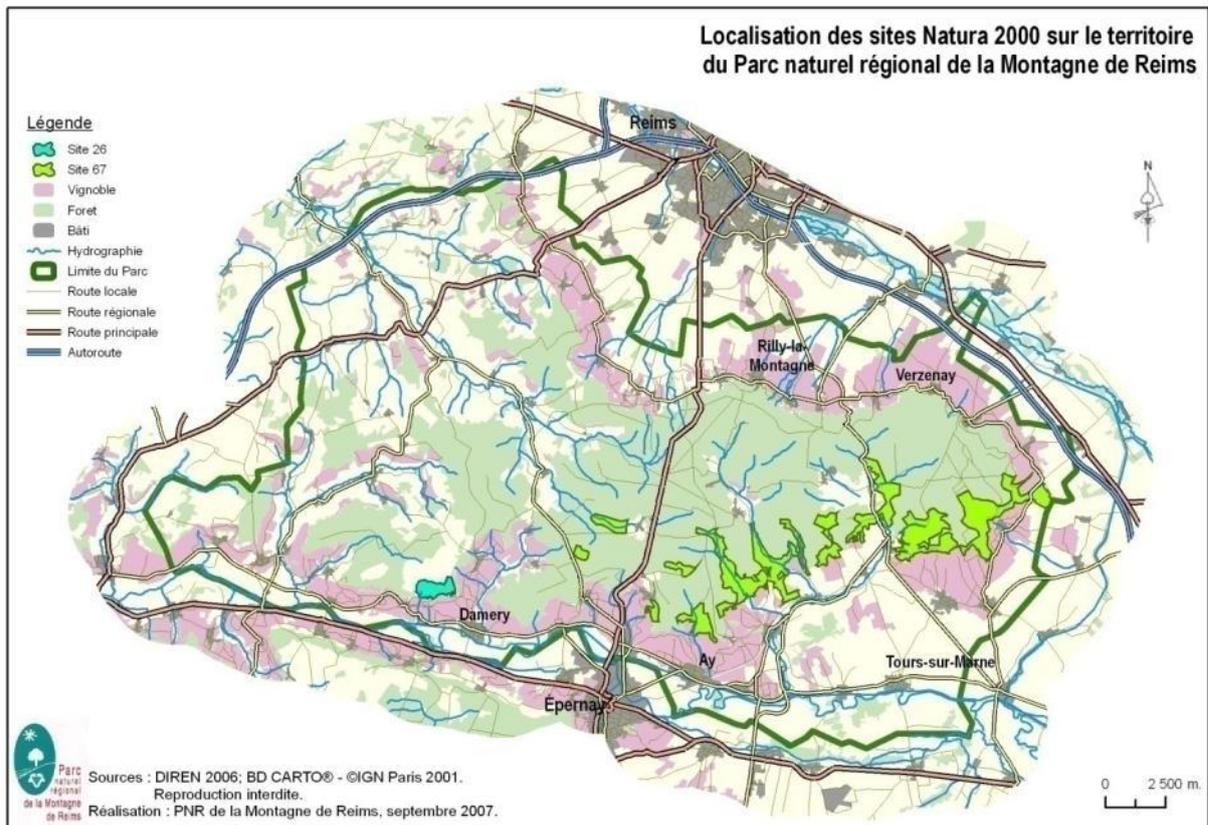
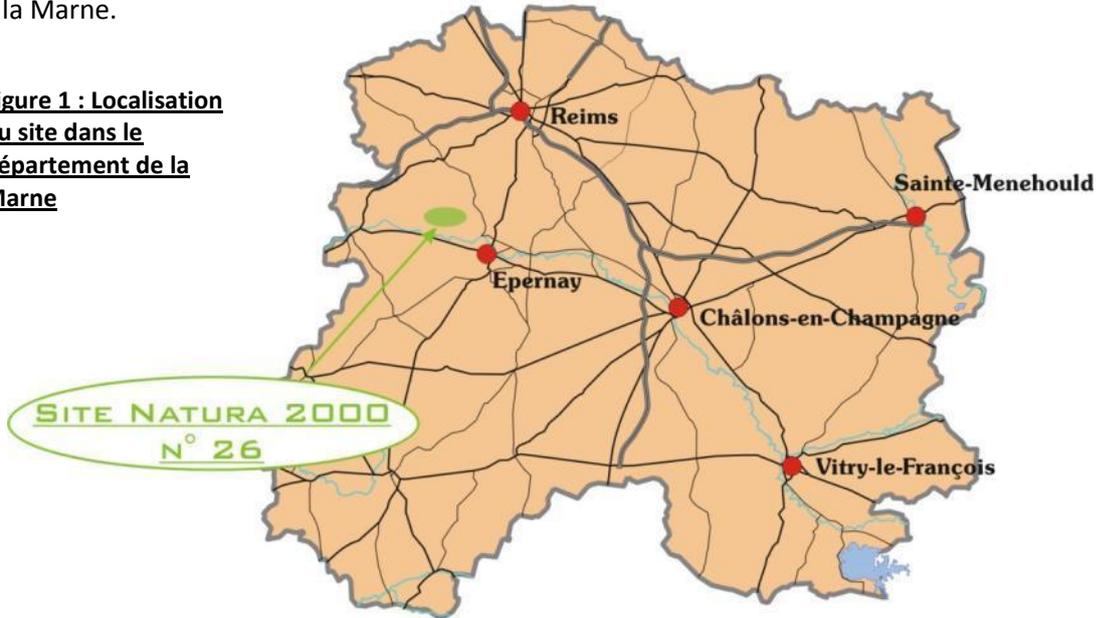
1995	Les sites ont été répertoriés en fonction de la présence d'habitats ou espèces jugés d'intérêt communautaire, dans l'optique d'intégrer le réseau NATURA 2000 sur la base des propositions du Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel.
16-sept-97	Le Comité Départemental de suivi NATURA 2000 a considéré que le site 26 présentait toutes les qualités requises pour être éligible au titre de la Directive Habitat.
02-nov-98	Monsieur le Préfet transmet au Ministère de l'Environnement l'enveloppe du site n° 26 pour une surface d'environ 93 hectares.
08-juin-00	L'arrêté préfectoral en date porte constitution du comité de pilotage local chargé de valider les propositions de l'opérateur en charge de la rédaction du DOCOB. La copie de cet arrêté est jointe en annexe n°13.
	Ce comité, présidé par le Préfet de la Marne ou son représentant, est constitué par les représentants : des élus, des services et établissements publics de l'Etat, des organismes socioprofessionnels et associations.
27-déc-00	Arrêté d'attribution de subvention relative à la réalisation du DOCOB (arrivé à échéance le 10/07/2006). Un groupe de travail technique réunissant les principaux interlocuteurs locaux a été mis en place pour apporter sa contribution au contenu du DOCOB et en valider les options avant présentation au comité de pilotage local.
08-déc-00	Installation du COPIL et désignation du Parc naturel régional de la Montagne de Reims comme opérateur technique et rédacteur du DOCOB.
02-juil-03	Réunion intermédiaire du COPIL.
11-déc-07	Réunion du COPIL pour validation du DOCOB a été repoussée à une prochaine réunion, les objectifs de gestion et le programme nécessitant d'être approfondis.
21-mars-12	Election du Président du Comité de Pilotage, Monsieur Dominique LEVEQUE, transfert de compétence pour la mise en œuvre du DOCOB au Parc naturel régional de la Montagne de Reims

PRESENTATION GENERALE DU SITE 26

I. Localisation du site 26

Le site Natura 2000 n°26 « Pâtis de Damery » est situé dans le département de la Marne, à l'ouest de la ville d'Épernay. Il fait partie du territoire du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Il est localisé sur le rebord sud de ce relief, entre les communes de Damery et de Venteuil. Il domine la vallée de la Marne.

Figure 1 : Localisation du site dans le département de la Marne



II. Limites du site

Le site n° 26 occupe une superficie de 93 ha. Il s'étend sur le territoire des communes de Damery et de Venteuil.

Commune	Surface site 26 (Ha)	Surface site 26 (%)
DAMERY	76,79	82,51
VENTEUIL	16,28	17,49
Surface totale	93,07	100,0

Figure 2 : Répartition des surfaces sur les territoires communaux de Damery et Venteuil

III. Statut actuel

1 - Au niveau européen

Le site des « Pâtis de Damery » a été proposé au titre du réseau Natura 2000 comme Site d'Intérêt Communautaire, code FR2100271, le 7 février 2000 et a été reconnu comme tel le 7 décembre 2004. Il est passé en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 17 octobre 2008.

2 - Au niveau national

Le site n° 26 s'intègre dans le réseau des ZNIEFF de type 1. « Bois et landes des Pâtis de Damery à Venteuil » ; N° rég. : 00000153 ; N° SPN : 210000731.

3 - Au niveau régional

Le site n° 26 est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Le PNR couvre une superficie d'environ 53 000 ha et regroupe 68 communes.

4- Au niveau communal

Le site n°26 est classé en Espace Boisé Classé dans le Plan Local d'Urbanisme des communes de Venteuil et Damery.

IV. Description du site

Le site des «Pâtis de Damery » correspond à d'anciennes landes pâturées (d'où le nom de pâtis) qui se sont progressivement embroussaillées puis boisées au fur et à mesure de la régression de l'activité pastorale. Sa situation topographique (rebord du plateau de la Montagne de Reims) et surtout géologique (argiles à meulière recouvrant des niveaux calcaires) y a déterminé des biotopes différents selon leur situation :

La majorité du site repose sur les argiles à meulière où d'anciennes activités extractives ont laissé des cavités qui abritent des mares aux bords généralement abrupts. De même, certains accidents micro-topographiques abritent de petites mares temporaires aux limites imprécises. L'acidité et la pauvreté du sol sont d'importantes contraintes qui déterminent une flore particulière. Un fuseau regroupant

plusieurs lignes électriques aériennes traversent le site à son extrémité Est. Les nécessités d'entretien de ces lignes ont conduit au maintien de milieux ouverts au long de leur tracé.

La partie Sud du site, limitée par le vignoble, est développée sur un substrat calcaire. Cette nature du sol ainsi qu'une bonne exposition (coteau regardant vers le sud) permettent à une végétation thermophile et calcicole de prospérer.

V. Connaissance du site

Les connaissances scientifiques du site n° 26 sont issues d'études réalisées depuis de nombreuses années et notamment celles réalisées par les botanistes de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Reims et le PNR de la Montagne de Reims. Voici la liste des principales études ayant trait à ce site.

GEOGRAM 1990 – Pré-étude du catalogue de typologie des stations forestières – Montagne de Reims, Tardenois et Soissonnais de la Marne. F.F.N., Conseil Régional de Champagne-Ardenne et Conseil général de l'Aisne. 168 pages.

GEOGRAM 1998 – Cartographie des habitats - site 67- Massif forestier de la Montagne de Reims (Versant sud) et étangs associés. DIREN Champagne-Ardenne et PNR de la Montagne de Reims. 13 pages + annexes I et II.

GEOGRAM 1999 – Inventaire des micro zones humides du massif forestier de la Montagne de Reims et de la vallée de la Marne. PNR de la Montagne de Reims. 124 fiches.

GENEAU DE LA MARLIÈRE. 1901 - Étude de la végétation de la Montagne de Reims - 2ème partie : flore xérophile. Bulletin de la SESNR, 11^e année, t. X, Reims.

GIANARDOLI et coll. 1986 – Inventaire de la flore spontanée remarquable de la Montagne de Reims. PNR de la Montagne de Reims, programme inter-parc sur la protection du patrimoine génétique végétal sauvage. Trois listes d'espèces.

THEVENIN S. 1989 - Les landes à genêt d'Angleterre et callune des pâtis de Damery. Bulletin de la SESNR n°3, Reims.

THEVENIN S. 1992 – Catalogue des stations forestières de la Montagne de Reims, du Tardenois et du Soissonnais de la Marne. Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Conseil Régional de Champagne-Ardenne et Conseil général de la Marne. 360 pages + annexes.

VI. Maîtrises foncières et d'usage, Convention de Gestion

Les Pâtis de Damery ayant subi un boisement spontané, du fait de l'abandon de l'activité agropastorale, aucune parcelle forestière communale n'est soumise au régime forestier. Le potentiel économique de ces bois étant très faible, il est difficile, à l'heure actuelle de les soumettre à ce régime ou de mettre en place des Plans Simples de Gestion (PSG) pour les propriétaires privés.

Cependant, une convention de gestion est en cours de signature entre les communes de Damery et Venteuil, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA) et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR).

Cette convention indique que:

- le gestionnaire (CENCA) appliquera toutes les opérations nécessaires à la connaissance (inventaires de la flore, de la faune, des habitats) et à la gestion environnementale du site
- pour mesurer l'influence de la gestion mise en œuvre sur les habitats naturels et les espèces du site par le CENCA, le propriétaire confie au Conservatoire et au PNRMR, le suivi scientifique de cette gestion environnementale. Ainsi, les mesures de gestion, définies dans le plan de gestion, pourront être ajustées selon les résultats obtenus

- la gestion environnementale et le suivi scientifique du site seront réalisés en partenariat avec le PNRMR, qui participera aux opérations menées par le Conservatoire selon ses moyens et ses compétences
- le CENCA et le PNRMR sont habilités à organiser ou à faire organiser des visites à des fins pédagogiques et scientifiques sur le site, dans le respect des contraintes écologiques et en accord avec le propriétaire, sous réserves que le Conservatoire, et le PNRMR ou que la structure missionnée disposent des assurances nécessaires, notamment au titre de la responsabilité civile.
- le CENCA et le PNRMR assureront les actions de communication qu'ils jugeront utiles à la valorisation de la convention et à sa valeur environnementale, avec l'accord préalable du propriétaire
- le CENCA et le PNRMR, en concertation avec le propriétaire assureront le montage administratif et financier des opérations de gestion et de valorisation prévues dans le cadre de la présente convention. Dans ce cadre, le Conservatoire pourra solliciter le Propriétaire qui, sans obligation de sa part, pourra financer la totalité ou quelques parties des opérations prévues, selon un programme annuel ou pluriannuel que le Conservatoire et le PNRMR présenteront au Propriétaire
- la convention de gestion se basera sur les recommandations émises dans le DOCOB du site Natura 2000

VII. Cadre physique

Les Pâtis de Damery sont situés sur le plateau de la Montagne de Reims qui domine, ici, la vallée de la Marne de plus de 180 m. Les Pâtis de Damery culminent à 260 m d'altitude.

1 – Climatologie

Le climat de la Montagne de Reims est de type océanique dégradé. Ce climat se traduit par des écarts annuels de températures plus prononcés qu'en régime océanique.

La moyenne annuelle des températures est de 10,1°, avec des écarts toutefois assez marqués entre l'hiver et l'été : 2,4° pour la température moyenne du mois le plus froid (janvier) et 18° pour la température moyenne du mois le plus chaud (juillet).

L'altitude assez élevée de la Montagne de Reims se traduit par des précipitations abondantes avec une moyenne annuelle à la station de Germaine (altitude 227 m) de 788 mm. Toutefois, en vallée de la Marne, les précipitations sont généralement plus faibles, 670 mm par an en moyenne à la station d'Épernay.

La région est caractérisée par des vents relativement faibles dont la direction préférentielle est Sud-Ouest / Nord-Est. Les risques de tempêtes ne sont toutefois pas négligeables et l'extrémité orientale de la Montagne de Reims est plus sensible aux bourrasques (vitesse du vent de 150 km/h enregistrée à Reims le 26 décembre 1999).

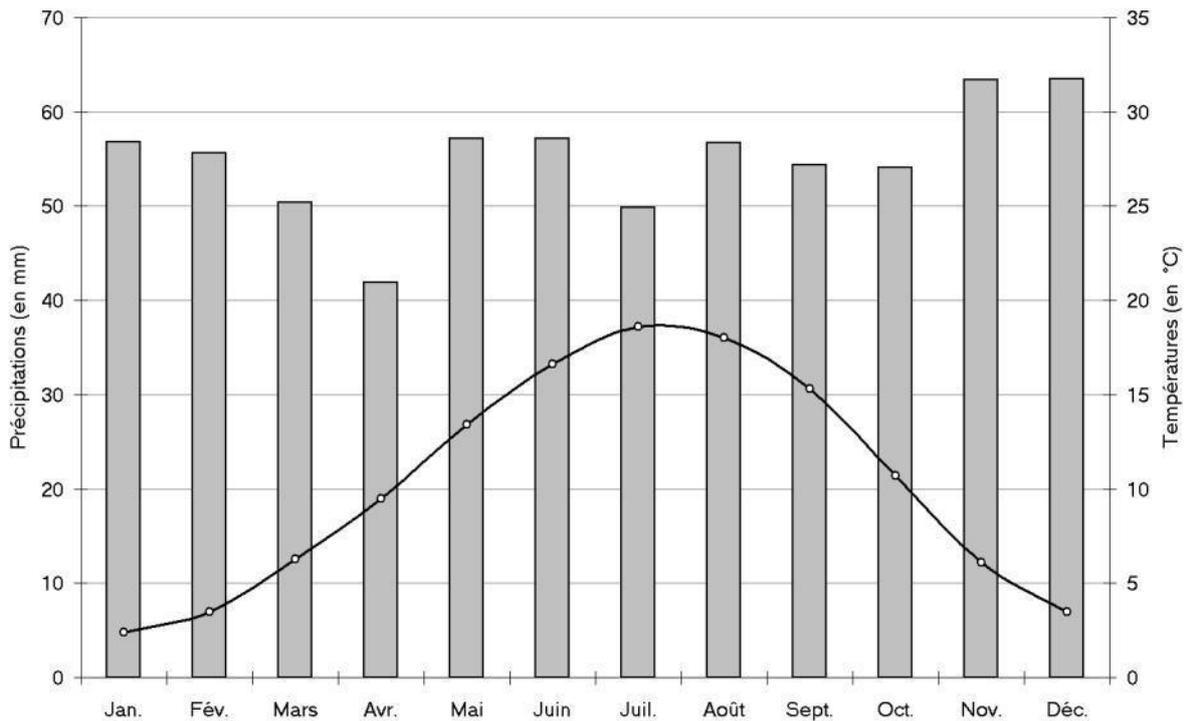


Figure 3 : Diagramme ombrothermique - Epernay –Fort Chabrol

2 – Géologie

La géologie des Pâtis de Damery est caractérisée par la présence d'argiles brun-rouge contenant des blocs plus ou moins anguleux, d'une roche siliceuse de taille très variable, dénommée meulière. L'argile à meulières est, ici, recouverte d'un limon des plateaux d'origine éolien (loess) fortement lessivé et décalcifié. Les meulières ont été autrefois largement utilisées pour la construction, l'empierrement des chemins ou la fabrication des meules.

Au-dessous se trouve un ensemble de bancs d'argiles et de marnes entrecoupés de quelques bancs calcaires (Ludien).

3 – Géomorphologie

Les Pâtis de Damery appartiennent à la Montagne de Reims qui correspond à l'extrémité Est des affleurements tertiaires du Bassin de Paris et plus particulièrement au plateau de la Brie champenoise, couronné par les meulières de Brie. La structure de ce plateau est de type monoclinale avec un léger pendage des couches géologiques vers le centre du Bassin parisien. Ce plateau est entaillé par la vallée de la Marne.

4 – Pédologie

Aux Pâtis de Damery, plusieurs phénomènes sont responsables des processus d'élaboration des sols, ils interviennent en fonction de la nature des matériaux :

- La décarbonatation affecte les sols développés sur des matériaux carbonatés et notamment les calcaires. La décarbonatation est assurée par les eaux de pluie ayant dissous du gaz carbonique et par l'intermédiaire des acides organiques provenant de l'altération et de la minéralisation des litières. Le loess qui couvre le plateau a, quant à lui, subi une décarbonatation ancienne.

- La brunification s'observe sur tous les matériaux bien drainés et non calcaire ou qui ont déjà subi une décarbonatation (lœss). L'horizon brunifié, structural, lié aux argiles prend un grand développement. L'entraînement mécanique par les eaux de gravité des particules fines du sol, en générale les argiles et les hydroxydes de fer liées aux argiles, depuis les horizons supérieurs vers les horizons profonds est appelé lessivage. Ce lessivage est optimal, en climat atlantique, sur les limons bien structurés à acidité modérée.
- La podzolisation apparaît sous l'influence d'un humus acide (dysmoder ou moder) lié à des substrats acides ou à des végétations acidifiantes (lande à callune), produisant alors la destruction chimique des minéraux argileux des horizons supérieurs du sol. Il se produit alors une migration importante du fer, de l'alumine, de la silice et des éléments organiques.
- L'hydromorphie est un processus de réduction et de ségrégation du fer libre provoqué par une saturation permanente ou temporaire des pores du sol en eau réductrice. Ce phénomène résulte, ici, d'une hydromorphie temporaire de surface (nappe perchée). L'hydromorphie associée à la présence de sols sur limons lessivés et acidifiés favorise l'apparition de la chênaie pédonculée-boulaie à molinie, dont les potentialités sont limitées par la nature du sous-sol.

Comme le souligne le Catalogue des Stations Forestières de la Montagne de Reims, les potentialités de production forestière sur ces sols sont très faibles et seuls les arbres en place parviennent à vivre sans pour autant acquérir un développement qui leur confère une valeur commerciale intéressante.

5 – Hydrologie

Les argiles à meulière et les limons de couverture retiennent une nappe superficielle à l'origine de l'hydromorphie du plateau. Cette nappe se manifeste par l'existence de mares installées dans les anciennes excavations de meulière ou encore par la présence de plans d'eau.

VIII – Histoire et paysage

1 – La forêt et la sylviculture

L'ensemble des « Pâtis de Damery », comme de nombreux milieux comparables de la Côte de l'Île-de-France, correspond à d'anciens terrains communaux au sein desquels les habitants des communes pouvaient venir faire paître leurs animaux (bovins, moutons et même porcs qui, au moyen âge, se nourrissaient des glands que produisaient les chênes dans des milieux alors semi-boisés). Ces « clairières » forestières étaient installées dans les zones hydromorphes du plateau des argiles à meulière. La pression de ce pâturage maintenait ces terrains en une mosaïque de pelouses maigres (à Molinie bleue-*Molinia caerulea* et Nard raide-*Nardus stricta*) au sein desquelles les refus du bétail permettaient à des îlots de lande de se développer.

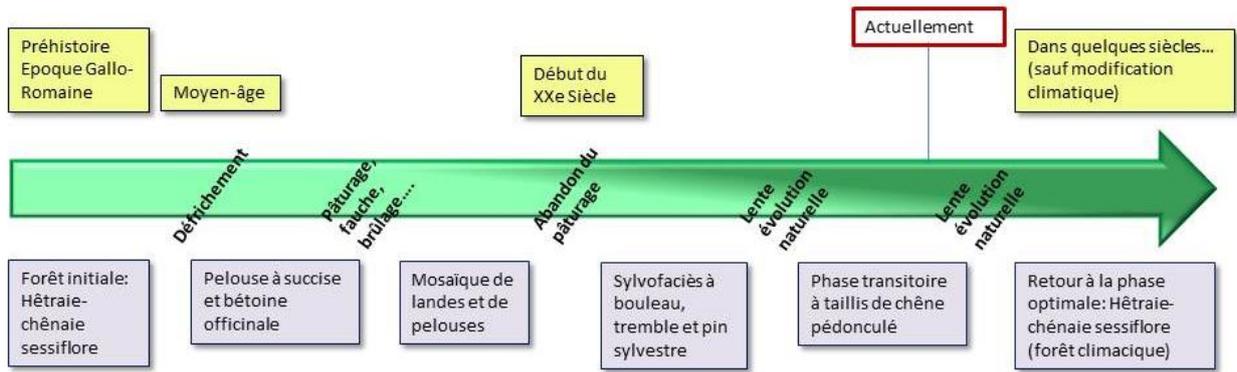


Figure 4 : Evolution du site n°26

Le piétinement du bétail, ainsi que le lessivage lié à la couverture végétale limitée de ces terrains, a considérablement appauvri et dégradé le sol. C'est pourquoi, alors que ces pratiques de pâturage ont disparu entre la fin du siècle dernier et la dernière guerre, les milieux ne se sont refermés que très lentement par le développement de la lande ouverte à genêt et callune. Ainsi, un article écrit par M. Geneau de la Marlière dans le Bulletin de la S.E.S.N.R. * en 1901 signale qu'aucun boisement n'existait à cette époque aux Pâtis de Damery. Progressivement, ces milieux évoluent vers une chênaie pédonculée à bouleau pubescent qui est un groupement secondaire de substitution de la hêtraie-chênaie sessiflore climacique.

Du fait de la proximité de la nappe et de la pauvreté du sol, les faciès actuellement dominants (chênaie pédonculée - boulaie à molinie, sylvofaciès à pin sylvestre, bouleau et tremble) sont constitués d'arbres souvent chétifs et mal venus.

2 – Activités d'extraction

Outre l'activité pastorale, le site a longtemps été consacré à l'exploitation des meulières (destinées à la construction et à l'empierrement des chemins) et à celle, plus récente, des argiles et des limons (qui servaient à l'amélioration des sols du vignoble). Ces exploitations se faisaient de manière artisanale, discontinues dans le temps. Elles ont laissé un sol fort inégal, parsemé de nombreuses dépressions que la nappe phréatique et les précipitations ont transformé en mares permanentes ou temporaires. Des chenaux qui permettaient une meilleure évacuation des eaux sont encore perceptibles aujourd'hui.

On remarquera que lorsque l'épaisseur du niveau d'argiles à meulières était faible, l'extraction a occasionné la remontée de matériaux calcaires issus des niveaux sous-jacents. Ces matériaux, ont été déposés en tas à côté des mares ou utilisés pour l'amélioration de la viabilité de certains chemins.

3 – Les paysages

Le site Natura 2000 n° 26 « Pâtis de Damery » s'organise en deux unités paysagères bien lisibles grâce à une mise en valeur particulière de l'espace qu'elles occupent :

* Société d'Etude des Sciences Naturelles de Reims

Le plateau forestier de structure homogène est presque parfaitement plat. La clairière agricole de la ferme d'Harnotay occupe toutefois une vaste superficie au sein du massif forestier. La clairière est aujourd'hui occupée principalement par des cultures ; l'ancienne zone des pâtis de Damery étant visuellement peu distincte de la forêt environnante.

Les versants occupés dans leur partie supérieure par des forêts voient leurs piémonts couverts de parcelles de vigne de l'AOC Champagne. Le vignoble profitant alors des formations de pente accumulées sur le versant et de la bonne exposition du versant nord de la vallée de la Marne.

DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

I. Description des habitats

Le site n° 26 « Pâtis de Damery » est un ensemble de landes très évoluées, de boisement de résineux, de forêts de feuillus et de pelouses parsemées de mares. Les habitats définis dans la directive 92/43 du 21 mai 1992 correspondant à ces biotopes sont décrits ci-dessous :

	Code CORINE biotope	Code Natura 2000
Habitats forestiers		
* Les chênaies pédonculées - boulaies à molinie bleue	41.51	9190-1
* Les Hêtraies calcicoles	41.16	9150
Habitats agropastoraux		
* Les landes mésophiles à callune et genêt d'Angleterre	31.22	4030-10
* Les pelouses marno-calcaires sèches à fétuque et brome	34.32	6210
Habitats aquatiques		
* Les mares oligotrophes et la végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées	22.4	3130
* Les mares et étangs mésotrophes	22.13	3150
* La tourbière de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	54.51	7140

Aucun habitat prioritaire n'a été observé dans le site 26 des Pâtis de Damery.

1 – Habitats de la Directive

a) Les habitats forestiers

Chênaies pédonculées - boulaies à molinie (sylvofaciès à pin sylvestre)

Nom officiel : Chênaies pédonculées à Molinie bleue

Code Natura 2000 : 9190-1

Code Corine biotopes : 41.51

Surface : 38,75 ha

On observe une transition progressive entre les landes typiques et ce type d'habitat. Cet ensemble, qui se rattache au *Betulo pubescentis-Quercetum robori*, présente ici un sylvofaciès dominé par le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et un fort recouvrement de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et de la mousse *Hypnum ericetorum* mais d'infimes variations de topographie ou d'éclaircissement permettent l'expression d'une végétation de lande avec des espèces comme la Callune (*Calluna vulgaris*), le Génévrier commun (*Juniperus communis*) et la Bourdaine (*Rhamnus frangula*) ainsi que d'autres espèces de la dynamique forestière et en particulier : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),

Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Alisier blanc (*Sorbus aria*) et Tremble (*Populus tremula*). Ces micro-variations ne peuvent être représentées cartographiquement à l'échelle de représentation choisie et un figuré particulier a été choisi pour symboliser une mosaïque complexe de milieux.

Etat de conservation : cet habitat directement lié à l'évolution dynamique de la lande à callune est surtout présent en périphérie de la clairière des Pâtis de Damery et progresse lentement de façon centripète. Cet habitat est en bon état de conservation biologique mais représente souvent des forêts délaissées sur le plan de la sylviculture et de l'exploitation forestière du fait de la faible potentialité des stations due à l'acidité et à l'hydromorphie des sols.

Hêtraies calcicoles à Céphalanthères

Nom officiel : Hêtraies calcicoles médio-européennes à Céphalanthero-Fagion

Code Natura 2000 : 9150

Code Corine biotopes : 41.16

Surface : 0.7 ha

Cet habitat, localisé aux abords des pelouses marno-calcaires, présente ici une faible extension spatiale et est assez mal caractérisé : le hêtre y est très épars et n'entre que pour une faible part dans la composition de ces boisements. Nous sommes donc en présence d'une phase pionnière, et la hêtraie calcicole n'est ici qu'un habitat potentiel. On y trouve Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), Chêne pédonculé (*Quercus Robur*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Rosier rouillé (*Rosa gr. Rubiginosa, Rosa micrantha*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Listère ovale (*Listera ovata*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) et Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*).

Le sous-bois est souvent largement occupé par la Ronce des bois (*Rubus fruticosus*) qu'accompagnent Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et Rosier des chiens (*Rosa canina*). Certains secteurs en phase précoce de recolonisation sont presque entièrement occupés par des formations arbustives de Cytise (*Laburnum anagyroides*).

Etat de conservation : cet habitat, quoique peu représenté sur le site, est tout particulièrement riche pour abriter la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), espèce protégée en Champagne-Ardenne.

b) Les habitats agropastoraux

Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre, localement en mosaïque avec des pelouses à molinie

Nom officiel : Landes acidiphiles subatlantiques sèches à sub-sèches

Code Natura 2000 : 4030-10

Code Corine biotopes : 31.22

Surface : 4,84 ha

Cet habitat découle d'anciennes pâtures dominées par une mosaïque constituée de pelouses à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et Nard raide (*Nardus stricta*) (disparue aujourd'hui) et de massifs de Callune (*Calluna vulgaris*) et Genêt à balais (*Sarothamnus scoparius*). Suite à l'abandon du pâturage extensif, ces milieux ont peu à peu évolué vers des landes mésophiles, développées sur un sol à nappe battante de type pseudogley. Ces landes appartiennent à l'alliance phytosociologique du *Calluno-Genistion pilosae*. Dominées par la Callune (*Calluna vulgaris*), Genêt d'angleterre (*Genista anglica*), Genêt à balais (*Sarothamnus scoparius*), Genevrier commun (*Juniperus communis*), on y rencontre également la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Succise des près (*Succisa premorsa*), Agrostide des chiens (*Agrostis canina*), Danthonie décombante (*Danthonia decumbens*), Fétuque à feuilles tenues (*Festuca tenuifolia*), Agrostide vulgaire (*Agrostis tenuis*), Laïche faux panic (*Carex panicea*), Flouve odorante (*Antoxanthum odoratum*),

Scorzonère des près (*Scorzonera humilis*), Potentille tormentille (*Potentilla tormentilla*), Polygale commun (*Polygala vulgaris*), Euphrase (*Euphrasia nemorosa*), Violette des chiens (*Viola canina*), Cirse acaule (*Cirsium acaule*), Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), Ronce des bois (*Rubus fruticosus*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Rosier rouillé (*Rosa gr. rubiginosa (Rosa micrantha)*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Prunellier (*Prunus spinosa*) et Poirier commun (*Pyrus communis*). On constate une tendance à l'envahissement par certaines espèces arborescentes telles que Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Alisier blanc (*Sorbus aria*), Tremble (*Populus tremula*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

A proximité de certaines mares, les techniques d'extraction ont conduit à la formation de petites buttes calcaires couvrant au plus quelques mètres carrés. S'y installent de petites communautés calcicoles avec Brome dressé (*Bromus erectus*), Brize intermédiaire (*Briza media*), Laîche glauque (*Carex flacca*), Cirse acaule (*Cirsium acaule*), Koelerie (*Koeleria pyramidata*), Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*), Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), Thym précoce (*Thymus praecox*), Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Lin purgatif (*Linum catharticum*) et Polygale du calcaire (*Polygala calcarea*).

Etat de conservation : aujourd'hui, ces landes ont subi une lente évolution dynamique conduisant à la fermeture des clairières et au vieillissement de la lande avec, dans certains secteurs des Pâtis de Damery, un appauvrissement floristique. Toutefois, l'ensemble floristique est encore diversifié notamment dans les zones les plus ouvertes (au niveau des lignes électriques dégradées en 2010 et en voie de recolonisation ou en bordure des chemins et layons forestiers) où se rencontre encore une belle population de Genêt d'Angleterre (espèce protégée de la liste régionale). Une gestion conservatoire avec ouverture de clairières et fauchage doit permettre un rajeunissement des secteurs de landes les plus dégradés et de retrouver ainsi une réelle valeur à l'habitat.

Pelouses marno-calcaires à féтуque et brome

Nom officiel : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

Code Natura 2000 : 6210

Code Corine biotopes : 34.32

Surface : 0,26 ha

Installées sur les terrains calcaires armant le rebord du plateau, ces formations sont peu étendues car largement concurrencées par les bois. Elles se concentrent aujourd'hui autour de l'aire de pique-nique située à l'angle Sud-Est du site, dans quelques secteurs bordant le vignoble ainsi que sur les bords de certains chemins et leurs talus. Elles présentent ici un faciès de lisière dont l'exposition Sud permet l'expression du caractère thermophile de la végétation.

La strate herbacée est dominée par Brome dressé (*Bromus erectus*), Brize intermédiaire (*Briza media*), Laîche glauque (*Carex flacca*), Laîche à utricules tomenteux (*Carex tomentosa*), Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Potentille printannière (*Potentilla neumanniana*), Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), Carline commune (*Carlina vulgaris*), Cirse acaule (*Cirsium acaule*), Koelerie (*Koeleria pyramidata*), Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), Polygale commun (*Polygala vulgaris*), Polygale du calcaire (*Polygala calcarea*), Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*), lin à feuilles étroites (*Linum tenuifolium*), Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), Odontites jaune (*Odontites luteus*), Héliantheme commun (*Helianthemum nummularium*), Listère ovale (*Listera ovata*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Orchis moustique (*Gymnadenia conopsea*), Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*) et Cephalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*). Des arbustes et de jeunes arbres y assurent la transition avec les milieux boisés voisins : Genévrier commun (*Juniperus communis*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Rosier rouillé (*Rosa gr. rubiginosa (Rosa micrantha)*), Rosier des haies (*Rosa agrestis*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Ronce des bois (*Rubus*

fruticosus), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Poirier commun (*Pyrus communis*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Saule marsault (*Salix caprea*) ...

Etat de conservation : les pelouses subissent un phénomène d'invasion plus ou moins intensif par les ligneux bas prunellier, aubépine, cornouiller sanguin ou même par les essences forestières : pin sylvestre, saule marsault, hêtre. Bien que la diversité floristique soit encore bonne, une gestion conservatoire devrait permettre d'améliorer la qualité biologique des pelouses.

c) Les Habitats humides et aquatiques

L'ancienne extraction de meulières et d'argiles dans le secteur a laissé de nombreuses dépressions de tailles variables. La nature imperméable du substrat y a permis le développement de nombreuses mares dont seules les plus importantes ont pu être délimitées et représentées sur la carte. On distingue 2 types de mares en fonction de la qualité de l'eau (niveau trophique) :

Les mares oligotrophes et végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées

Nom officiel : *Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*

Code Natura 2000 : 3130

Code Corine biotopes : 22.12x22.32

Surface : 0,67 ha

Les mares : Ces mares, pauvres en éléments dissous et au pH faible, sont dominantes sur le site. C'est dans ces mares que peuvent être rencontrés plusieurs espèces de triton dont le Triton crêté (*Triturus cristatus* - espèce citée dans l'annexe II de la directive Habitats). Sur les rives de certaines d'entre elles se développent des tapis de sphagnes qui croissent à l'abri des racines de Saules cendrés (*Salix cinerea*) et de Tremble (*Populus tremula*). D'autres, plus ouvertes, sont bordées par les Massettes à feuilles étroites (*Typha latifolia*), Massettes à larges feuilles (*Typha angustifolia*), Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) ou Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*).

Végétation naine ... : Ces milieux se présentent sous forme de stations à faible extension spatiale (quelques mètres carrés). Ils sont principalement situés en bordures des mares et au niveau des ornières des chemins. C'est autour des plans d'eau du Nord-Est qu'ils sont le plus développés.

Ces formations régulièrement asséchées sont dominées par des espèces annuelles de jonc : Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) et Jonc des marécages (*Juncus tenageia*), de même que le rare Petit mouron (*Centunculus minimus* - non revue récemment). On y trouve également quelques vivaces : Jonc grêle (*Juncus tenuis*), Souchet des marais (*Eleocharis palustris*) et Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*). On y rencontre aussi de la Laïche tardive (*Carex serotina*), Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), Renoncule flammette-Petite douve (*Ranunculus flamula*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*), Polygale commun (*Polygala vulgaris*), *Leontodon autumnalis* ainsi que des plantules et jeunes sujets de Saule marsault (*Salix caprea*) et Tremble (*Populus tremula*).

C'est dans ce type d'habitat qu'on rencontre une des espèces d'amphibiens citées dans l'annexe II de la directive et présente au Pâtis de Damery : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Etat de conservation : habitat composé d'espèces annuelles et pionnières dont la qualité biologique et même l'existence dans une station donnée peut varier considérablement d'un moment à l'autre de l'année ou d'une année à l'autre et notamment dans les secteurs soumis à de fortes contraintes de fréquentation.

Les mares et étangs mésotrophes

Nom officiel : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

Code Natura 2000 : 3150

Code Corine biotopes : 22.13x22.42

Surface : 0,50 ha

Situées au Nord-Ouest de la zone, ces mares, de plus grande taille, ont des eaux plus riches et moins calcaires que les petites mares oligotrophes. Certains plans d'eau du Nord-Ouest sont envahis par des populations quasiment monospécifiques de Roseau commun (*Phragmites australis*), Massettes à feuilles étroites (*Typha latifolia*) ou Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*).

Etat de conservation: les milieux aquatiques du site de Damery présentent une bonne qualité biologique due à l'absence de pollution des eaux en milieu forestier. Toutefois, certaines pratiques de sports motorisés (4x4, quad, moto-cross) peuvent détruire en quelques heures une communauté aquatique comme ce fut le cas en 2002. De même, le remblaiement de ces milieux humides implique la destruction d'habitat comme en 2011-2012.

Tourbière de transition à *Carex lasiocarpa*

Nom officiel : Tourbières de transition et tremblants

Code Natura 2000 : 7140

Code Corine biotopes : 54.5

Surface : 800 m²

Au sein de la lande qui se développe sous la ligne électrique, les conditions topographiques (légère dépression mal drainée) et édaphiques (pauvreté du sol qui n'apporte que très peu d'éléments minéraux) ont permis l'accumulation de matière organique dont les eaux oligotrophes ne permettent pas la dégradation complète. La micro tourbière de transition qui se définit ainsi forme un biotope particulier largement dominé par la Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*) et au sein duquel on trouve également Laïche faux panic (*Carex panicea*), Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), Laïche déprimée (*Carex demissa*), Souchet des marais (*Eleocharis palustris*), Potamot nageant (*Potamogeton natans*), Utriculaire (*Utricularia australis*) et Sphaignes (*Sphagnum sp.*).

Etat de conservation : cet habitat localisé à un seul endroit du site a subi des dégradations du fait de la pratique du 4x4 sous la ligne électrique. De plus, du maïs a été planté en 2009 sous la ligne à haute tension, faisant de nombreux dégâts. La zone se reconstitue lentement.

2 - Les Habitats hors directives

Le site n° 26 abrite aussi d'autres milieux non retenus par la directive « Habitats » mais présentant toutefois un intérêt pour la faune ou la flore sur une superficie de 47 hectares :

- Forêt à végétation neutrophile
- Secteurs forestiers ayant fait l'objet d'une coupe récente
- Près – Formations buissonnantes

Forêt à végétation neutrophile

Code Corine biotopes : 42.52

Surface : 38 Ha

De grandes surfaces sur le pourtour du site sont occupées par des forêts décidues neutrophiles à neutrocalcicoles. Néanmoins, les caractères forestiers de ces faciès de recolonisation sont mal établis. Elles sont généralement dominées par Bouleau Verruqueux (*Betula pendula*), Tremble (*Populus tremula*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Frêne élevé (*Fraxinus*

excelsior), Merisier (*Prunus avium*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Charme (*Carpinus betulus*), Saule marsault (*Salix caprea*) avec parfois Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et Châtaigner (*Castanea sativa*). Les caractéristiques floristiques et pédologiques de ce milieu n'en font pas un habitat d'intérêt communautaire.

Coupes récentes

Code Corine biotopes : 31.8F/31.8G

Surface : 4.5 Ha

Situé au Nord-Ouest du site, cet habitat correspond aux repousses récentes de feuillus issus d'une coupe réalisée autour des étangs mésotrophes. Des espèces pionnières et en particulier le bouleau (*Betula pendula*) et le tremble (*Populus tremula*) composent ce taillis.

Près – Formations buissonnantes

Code Corine biotopes : 81x84

Surface : 7.5 Ha

Au Nord-Est et à l'Ouest du site, se situent des secteurs de près. En face de la ferme d'Harnotay, ces terrains sont régulièrement pâturés par des chevaux contrairement aux terrains situés au Nord qui semblent peu à peu être recolonisés par des ligneux.

Tableau 1 : Récapitulatif des habitats de la Directive présents sur le site

Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	LRCA	Surface (ha)	% Sur la surface totale	Valeur Patrimoniale	Etat de conservation
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (45.8 ha soit 49.2% de la surface totale du site Natura 2000)							
Chênaies pédonculées boulaies à molinie	41.51	9190-1	RR	38.75	41.6	+++	***
Hêtraies calcicoles à Céphalanthères	41.16	9150	RRR en Montagne de Reims	0.7	0.8	+++	**
Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre	31.22	4030-10	RRR	4.84	5.2	+++	*** et **
Pelouses marno- calcaires à fétuque et brome	34.32	6210	/	0.26	0.3	++	** et *
Les mares oligotrophes et Végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées	22.4	3130	/	0.67	0.7	+++	** et *
Les mares et étangs mésotrophes	22.13	3150	/	0.5	0.5	++	**
Tourbière de transition à Carex lasiocarpa	54.51	7140	RRR	0.08	0.1	+++	*
Habitats non inscrits à la Directive (50 ha soit 53.7% de la surface totale du site Natura 2000)							

Forêt à végétation neutrophile	42.52			38	40.8	+	
Coupes récentes	31.8F/31.8 G			4.5	4.8	+	
Près – Formations buissonnantes	81x84			7.5	8	+	

LRCA : Liste Rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » :

Habitat très rare, « R » : habitat rare, « AC » : habitat assez commun)

Valeur patrimoniale : Forte +++, Moyenne ++, Faible +

Etat de conservation : Etat satisfaisant *** ; Etat moyen ** ; Etat médiocre*

II. Description des espèces

1 – Les espèces protégées au titre de la Directive « Habitats »

Les espèces animales, de l'annexe II de la directive, présentes dans le site des Pâtis de Damery sont : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*), toutes les deux appartenant également à l'annexe IV, et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) inscrite dans l'annexe IV.

De nombreuses autres espèces d'amphibiens utilisent les mares de Damery pour leur reproduction avant d'aller compléter leur cycle biologique dans la litière et les souches des bois avoisinants. Les quatre espèces de Triton présentes dans la région (Triton alpestre, Triton ponctué, Triton palmé et Triton crêté), toutes protégées, ont pu y être observées.

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) – annexes II et IV

Code Natura 2000 : 1193

Description

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud (4 à 5 cm) au dos très verruqueux. La face dorsale, couleur de terre, constitue un camouflage très efficace. Le ventre et la face intérieure des pattes sont jaune vif maculé de noir. Les yeux nettement proéminents ont une pupille ouverte en forme de cœur. Le dimorphisme sexuel est très peu marqué.

Éthologie

Après la période de repos hivernal, le Sonneur rejoint à partir du début du mois d'avril le milieu aquatique dont il ne s'éloigne guère. Il y vit en petites colonies. Progressivement, à la fin de l'été (septembre), le Sonneur à ventre jaune retourne hiberner à terre, à faible distance de sa mare de naissance.

Le chant sonore du Sonneur à ventre jaune peut être entendu de jour comme de nuit pendant toute la période de reproduction.

En cas d'agression, il sécrète une substance irritante et adopte parfois une posture d'intimidation : cambré et sur le dos, il expose en guise d'avertissement son ventre très coloré.

Habitat

Lors de sa phase d'activité (été), le Sonneur à ventre jaune recherche les ornières et les mares forestières peu profondes et bien ensoleillées. Adapté à la colonisation de petites mares récentes, il supporte une quasi-absence de végétaux aquatiques. Pour hiberner, il s'enterre dans les fissures du sol ou les galeries de rongeurs, généralement à peu de distance du point d'eau qui l'a vu naître.

Alimentation

Le Sonneur à ventre jaune se nourrit essentiellement de petits invertébrés. Ses têtards consomment des algues et des diatomées.

Reproduction

Les accouplements lombaires ont lieu en mai et juin. La femelle accroche ses œufs après des brindilles ou des végétaux aquatiques. Huit jours après, les œufs donnent naissance à des têtards dont la vie larvaire dure deux à trois mois. Atteignant leur maturité sexuelle vers l'âge de 3 ans, ils ont une espérance de vie d'environ 8-9 ans.

Menaces

Cette espèce est en régression à travers l'Europe, ce qui justifie son inscription à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Les principales causes de cette régression sont surtout liées à la raréfaction de ses biotopes (comblement des mares, assèchement de zones humides forestières, empiérement des chemins forestiers) et à la destruction accidentelle des individus (circulation dans les ornières en période de reproduction, stockage de grumes sur les lisières).

Répartition au niveau national

Cette espèce se limite en France aux départements du Centre, de l'Est et du Nord-Est.

Répartition au niveau régional

Le Sonneur à ventre jaune est cantonné aux secteurs boisés et humides : Argonne, Champagne Humide, Perthois, Montagne de Reims, Bassigny.

Présence sur le site

Le Sonneur à ventre jaune a été rencontré dans les ornières des chemins forestiers de la moitié Ouest du site ainsi que dans une zone humide à l'extrémité Nord de l'ancien moto-cross. Il est absent des mares et des chemins étroits dont l'ensoleillement est faible.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) – annexes II et IV

Code Natura 2000 : 1166

Description

Il est le plus grand Triton de Champagne-Ardenne (13 à 17 cm). Son dos est verruqueux, de couleur brun sombre avec des ocelles noirs. Le dessous du corps est jaune à orange doré, parsemé de taches noires. Les pattes sont robustes et les doigts, dépourvus de membrane palmée, portent des anneaux blancs, jaunes et noirs. La tenue nuptiale des mâles comporte en outre une crête dentée et découpée qui se développe sur le dos et la queue.

Ethologie

Le Triton crêté rejoint au début du printemps (mars-avril) les mares qui abriteront ses amours jusqu'au mois de juillet. A partir de l'été (Juillet-Août), jeunes et adultes quittent la mare et partent se cacher sous les pierres, les feuilles, les tapis de mousse et dans les souches, menant une vie beaucoup moins active que lors de leur phase aquatique. Cette vie ralentie leur permet de résister à la dessiccation en été et au froid de l'automne et de l'hiver.

Habitat

Lors de la période de reproduction (mars-juillet), le Triton crêté fréquente les mares assez profondes, riches en végétaux aquatiques. La phase terrestre de son existence se déroule dans des milieux bocagers, semi-ouverts jusqu'à 1 km environ de sa mare d'origine.

Alimentation

Jeunes comme adultes sont prédateurs et se nourrissent d'œufs, de larves et d'adultes d'insectes, de crustacés, de mollusques et parfois de vers, de têtards et d'alevins.

Reproduction

Quelque temps après avoir rejoint leur mare, les Tritons acquièrent leur tenue nuptiale et entament une parade sexuelle très élaborée. Ils s'accouplent alors et la ponte a lieu sur les végétaux aquatiques. Après une incubation de 10 à 15 jours, les larves se libèrent et entament une vie autonome de prédateur. Elles atteignent 5 à 7 cm à l'âge de trois mois.

Menaces

Les principales causes de régression de cette espèce à travers l'Europe sont surtout liées à la raréfaction de ses biotopes. Cette dégradation peut être physique (comblement des mares, destruction des habitats d'hibernation à proximité de celles-ci) ou liées à une dégradation de ses qualités (pollution, introduction de poissons prédateurs).

Répartition au niveau national

L'espèce est présente dans les deux tiers Nord de la France. La limite Sud de son aire de répartition passe par la Vendée, le Massif Central et les Alpes où on le trouve jusqu'à 1 000 m d'altitude.

Répartition au niveau régional

Le Triton crêté est pratiquement absent de l'ensemble de la Champagne crayeuse, du Barrois et du plateau ardennais. Il est présent mais rare en Brie, dans le Tardenois et la Champagne humide et ne semble assez bien représenté que dans les crêtes préardennaises.

Présence sur le site

Seul un individu juvénile a été observé dans une mare oligotrophe, dans un secteur de lande.

La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) - annexe IV

Description

La Grenouille agile est une petite grenouille forestière ressemblant beaucoup à la Grenouille rousse. Son dos présente une coloration brune dont la tonalité est très variable selon les individus. Une grande tache noire à peu près triangulaire part de l'arrière de l'œil et englobe le tympan. Son ventre est blanc-crème et l'absence systématique de taches peut aider à la distinguer de la grenouille rousse. Les pattes postérieures sont également plus longues que chez cette dernière (l'articulation tibio-tarsienne dépasse nettement un museau plus pointu que chez sa cousine).

Ethologie et Reproduction

À partir de la fin février et du début mars, les Grenouilles agiles âgées de plus de 3 ou 4 ans se regroupent dans les mares forestières, les ornières ou les fossés. Elles accrochent les paquets gélatineux que forment leurs œufs aux plantes aquatiques et aux brindilles immergées voire directement sur le fond. Les géniteurs quittent alors le milieu aquatique et retournent à leur habitat terrestre. Ils peuvent s'éloigner à une assez grande distance de leur lieu de reproduction. La métamorphose des têtards se termine généralement en mai ou juin et les jeunes grenouilles rejoignent alors la terre ferme. Les adultes sont très actifs durant l'été et sont souvent rencontrés isolément au cours de leur quête de nourriture, même par temps sec.

Habitat

La Grenouille agile est presque exclusivement forestière. Elle recherche les forêts de feuillus au sein desquelles les mares, fossés et ornières restent en eau jusqu'à la fin du printemps. Elle semble apprécier plus particulièrement les eaux légèrement acides, bien exposées (lisières) et supporte mal leur eutrophisation.

Alimentation

L'essentiel du régime alimentaire de la Grenouille agile est constitué d'insectes, de myriapodes et d'araignées.

Menaces

La discontinuité des populations de Grenouilles agiles contribue à leur fragilité : si elles disparaissent d'un secteur, la recolonisation à partir d'autres stations sera extrêmement difficile. De plus, des populations présentant un faible effectif peuvent souffrir du manque de brassage génétique qui risque de les affaiblir encore.

La disparition de zones humides forestières favorables (drainage, recalibrage des fossés, fréquentations des chemins forestiers au cours de la période de reproduction, eutrophisation des mares) constitue également une menace sérieuse pour cette espèce moins prolifique que la Grenouille rousse et sur laquelle la pression de prédation est assez forte.

Répartition au niveau national

Observée dans de nombreuses régions, la Grenouille agile forme néanmoins des populations globalement peu denses et souvent isolées. Elle est absente de Corse et de l'extrême Nord du pays et ses populations sont particulièrement clairsemées dans le Sud-Ouest, en Bourgogne et en Lorraine. Sa répartition en Provence et dans les Alpes du Sud est mal connue.

Répartition au niveau régional

On retrouve la Grenouille agile dans les secteurs présentant des boisements humides : Montagne de Reims, Brie champenoise, Argonne et Champagne humide.

Présence sur le site

La Grenouille agile se rencontre sur l'ensemble du site à l'exception des lisières calcicoles plus sèches. De nombreuses ornières et mares ont des caractéristiques adaptées aux exigences de cette espèce : eaux oligotrophes légèrement acides, abords dégagés permettant une bonne exposition au soleil.

2 - Les autres espèces patrimoniales

a) Les espèces végétales

Aucune espèce végétale de l'annexe II de la Directive Habitats n'a été trouvée sur le site mais quatre espèces végétales sont protégées au niveau régional :

Le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*)

Plante des landes, elle est répandue dans le Sud-Ouest de la France, mais rare au Nord de la Seine. Elle réclame des sols acides comme les pseudogleys acides qui se développent ici sur les argiles à meulière du Sannoisien ou les limons hydromorphes. Les landes dans lesquelles elle s'épanouit sont des milieux de plus en plus rares du fait de leur faible surface d'origine et de l'abandon des pratiques pastorales qui ont conduit à une fermeture progressive des milieux par la colonisation des landes par des espèces arbustives et arborescentes.

La Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*)

Espèce des zones tourbeuses et des bas marais. La forte régression de ce type d'habitat explique la grande rareté de cette plante que l'on ne trouve guère dans la région hors des marais de Saint-Gond. Elle occupe ici une petite dépression au sein d'un secteur de lande. La nature imperméable du terrain et l'absence d'exutoire naturel maintiennent le caractère humide de cette zone au sein de laquelle la matière organique se décompose mal. Une petite mare située à proximité abrite d'ailleurs une station de sphaignes (*Sphagnum sp.*).

Le Jonc des marécages (*Juncus tenageia*)

Espèce pionnière qui recherche les sols nus récemment exondés et plutôt acides. On la rencontre ici sur les berges récemment modelées de certains étangs et en bordure des ornières de chemins dans lesquels la fréquentation maintient le milieu à un stade pionnier. La fragilité de ces habitats, leur discontinuité spatiale et la dynamique naturelle qui tend à les faire évoluer vers des formes plus banales sont les principales causes de la rareté de *Juncus tenageia*.

La Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*)

Orchidée rose vif des bois secs sur calcaire, en particulier de la série de la hêtraie calcicole. Elle forme généralement des peuplements peu denses. Limitée ici à l'angle Sud-Est du site, elle serait à rechercher à

l'Est du site, dans les bois dominant la vallée du Brunet. Sa régression suit celle de ses biotopes, de nombreuses hêtraies calcicoles de la région étant défrichées au profit de l'agriculture et de la viticulture.

On remarquera également la présence de Laïche tardive (*Carex serotina*), Petit mouron (*Centunculus minimus*), Odontite jaune (*Odontites luteus*) et Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), espèces inscrites sur la liste rouge des espèces végétales menacées en Champagne-Ardenne.

Tableau 2 : Récapitulatif des espèces floristiques protégées présentes sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge Champagne-Ardenne
Laïche filiforme	<i>Carex lasiocarpa</i>	/	oui	RR
Laïche tardive	<i>Carex serotina</i>	/	/	RR
Centenille	<i>Centunculus minimus</i>	/	/	RR
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>	/	oui	/
Genêt d'angleterre	<i>Genista anglica</i>	/	oui	R
Jonc des marécages	<i>Juncus tenageia</i>	/	oui	RR
Odontite jaune	<i>Odontites lutea</i>	/	/	RR
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i>	/	/	RR

R : espèce rare

RR : espèce très rare

b) L'avifaune des Pâtis de Damery

La diversité des habitats rencontrés aux Pâtis de Damery entraîne une diversité dans l'avifaune observée. Pourtant les habitats décrits précédemment ne représentent pas tous un lieu de vie privilégié pour l'avifaune. En effet, on peut dire que les oiseaux qui ont été observés se classent en diverses catégories :

Les espèces liées aux plans d'eaux et leurs berges arbustives.

Elles ont été rencontrées surtout au niveau des mares mésotrophes du Nord-Ouest du site (code Natura 2000 3150). Ces espèces sont assez peu nombreuses du fait de la petite taille de ces plans d'eau.

- Héron cendré
- Rousserolle verderolle (Peu commune dans la région)
- Linotte mélodieuse ^{A¹}
- Pouillot fitis

Les espèces spécifiques aux forêts mixtes de conifères et de feuillus (code Natura 2000 9190-1).

Ce sont des espèces inféodées soit aux forêts de feuillus soit aux forêts de conifères ou encore des espèces sans préférence pour l'un ou l'autre de ces milieux mais vivant toujours en milieux boisés. Ce sont, pour ces espèces, des milieux idéaux parce qu'ils contiennent leur nourriture (graines en particulier mais aussi insectes) et parce qu'ils représentent un lieu de nidification sûr.

- Fauvette à tête noire
- Geai des Chênes
- Grimpereau des jardins
- Mésange huppée (plusieurs colonies observées)

¹ Abondant

- Mésange nonnette (une colonie observée)
- Pic épeiche
- Pic vert (juvéniles observés au nid)
- Pouillot Vélote **A**
- Roitelet huppé
- Sittelle torchepot **A**
- Tourterelle des bois

Les espèces qui tirent parti de la diversité des milieux.

Ce sont des espèces qui vont apprécier la présence de la forêt, pour la nidification par exemple ou simplement comme refuge, mais aussi l'existence de mares et de milieux plus ouverts de type pelouses (code Natura 2000 6210), prairies ou landes (code Natura 2000 4030-10) pour leur recherche de nourriture. Ce sont des espèces plus ou moins ubiquistes que l'on rencontre assez fréquemment dans notre région en dehors des zones de cultures. Le site offrant une superficie forestière assez grande, ces espèces sont présentes en quantité importante (observations nombreuses sur une faible superficie laissant supposer une forte colonisation de l'ensemble des milieux.

- Buse variable
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Faucon crécerelle
- Fauvette grisette
- Merle noir **A**
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière **A**
- Pie bavarde
- Pinson des arbres **A**
- Pipit des arbres
- Pouillot fitis
- Rossignol philomène
- Rouge-gorge **A**

Aucune des espèces observées ou entendues ne fait partie de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 ou de la liste Rouge des oiseaux menacés en Champagne-Ardenne.

c) La Batrachofaune

Les inventaires sur site ont permis d'observer trois espèces de Tritons non inscrits en annexes II et IV de la Directive mais faisant partie de la liste rouge des espèces menacées en France et répertoriées sur la liste rouge régionale :

- Triton Alpestre (*Triturus alpestris*)
- Triton Palmé (*Triturus helveticus*)
- Triton Ponctué (*Triturus vulgaris*)

Aucun inventaire n'a été réalisé sur les chiroptères, malgré le fait que les habitats présents sur le site répondent aux exigences écologiques des espèces (lisières forestières, points d'eau, landes, arbres gîtes...)

Au niveau des insectes et des reptiles, il n'a pas été réalisé d'inventaire spécifique dans le cadre de l'élaboration de ce Docob. Il est toutefois inscrit, dans les mesures de suivi écologique, la réalisation d'un inventaire sur les odonates du fait de la présence d'habitats aquatiques propices à leur développement.

Tableau 3 : Récapitulatifs des espèces animales répertoriées sur le site

Domaine	Nombre d'espèces	Directive Habitat		Protection Nationale	Liste Rouge Régionale
		Annexe II	Annexe IV		
Avifaune	28	/	/	22	3 statuts « A Surveiller »
Amphibiens	6	2	3	6	6
Insectes	Pas d'inventaires				
Reptiles	Pas d'inventaires				
Mammifères	Pas d'inventaires				

III. Diagnostic des activités socio-économiques

1 - La Sylviculture

Sur les 79 hectares de forêts concernées par le site, la majorité sont des forêts communales non soumises au régime forestier appartenant aux communes de Venteuil (environ 36 hectares dont 24 ha sur la commune de Damery) et Damery (environ 45 ha). Le potentiel économique de ces forêts étant faible, les quelques parcelles privées présentes sur le site ne sont pas dotées d'un Plan Simple de Gestion (PSG). La gestion de ces forêts se fait par le biais de quelques coupes dans les feuillus et résineux, dont la dernière date de 1996-1998. Ces coupes créent un renouvellement des peuplements forestiers en rajeunissant certains habitats. Elles jouent également un rôle important pour le maintien de la biodiversité puisqu'elles permettent l'implantation d'une flore et d'une faune adaptées aux nouvelles conditions imposées par l'ouverture du milieu forestier.

Sur la totalité de cette surface boisée seulement 10 à 15% intéresse les affouagistes. Cette pratique pourrait être orientée de façon à lutter contre la fermeture des milieux. Toutefois, les zones à ouvrir concernant essentiellement des résineux, l'intérêt pour du bois de chauffage est nettement moindre.

2 - L'Activité cynégétique

La chasse au sein des Pâtis est une activité relativement bien structurée. Le site est parcouru par les deux sociétés de chasse de Venteuil et Damery qui appartiennent au Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Montagne de Reims. Deux espèces sont soumises à plan de chasse, le sanglier et le chevreuil, mais leur nombre au sein du site est relativement restreint.

- **Le Chevreuil** (*Capreolus capreolus*) : Sur le territoire communal de Venteuil (30 ha concernés par la chasse) le nombre d'individus a été estimé entre 5 et 6.
- **Le sanglier** (*Sus scrofa*) : Le nombre d'individus présents dans ce secteur est assez réduit. Les prélèvements de chasse se font essentiellement lors de passages aléatoires de sangliers ce qui ne permet pas d'évaluer précisément la population.

Au sein des sociétés de chasse locales, les prélèvements sont majoritairement réalisés à l'occasion de battues. Le tir à l'approche ou à l'affût n'est pas pratiqué malgré la présence de miradors sur le site.

Le piégeage quant à lui est pratiqué. Deux systèmes de piégeage ont été observés sur le site, un géré par la société de chasse de Damery au niveau des « landes RTE », et un autre par la société de Venteuil.

La poursuite de l'action engagée au sein du GIC, notamment les comptages qui permettent d'estimer l'évolution des populations, constitue l'un des moyens pour adapter les prélèvements aux capacités d'accueil du milieu et limiter la mise en œuvre de réponses locales, coûteuses et parfois perturbatrices pour le milieu ou les espèces telles que la destruction d'habitats à proximité des zones d'agrainage.

Concernant la pratique de l'agrainage, son impact pourrait être réduit par le strict respect de l'arrêté préfectoral le réglementant et en interdisant sa pratique à proximité des mares et dans les habitats de première importance.

L'intérêt des chasseurs résidant dans l'existence de milieux ouverts, une coopération entre les sociétés de chasse et la structure animatrice du site pourrait être mise en place pour préserver les milieux actuellement ouverts et réhabiliter certains secteurs en voie de fermeture.

3 - Les Fonctions de récréation

Situés dans le massif forestier du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et à proximité des villes d'Épernay (9,5 km) et de Reims (30 km), les Pâtis de Damery ont une vocation d'accueil pour la pratique de loisirs, en particulier la randonnée pédestre. Ce site est traversé par un chemin de grande randonnée, le GR 14, géré par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (affilié FFRP), qui l'entretien et dont le Parc fait la promotion par le biais d'une publication sur les multiples randonnées proposées dans la Montagne de Reims.

Le faible piétinement du chemin semble indiquer une fréquentation relativement faible et occasionnelle qui se limiterait aux usagers habituels du site tels que les chasseurs, les propriétaires terriens et les promeneurs riverains (des communes de Damery ou de Venteuil).

Ce chemin est le principal accès au site Natura 2000. Traversant les Pâtis d'Est en Ouest, il permet de parcourir les différents habitats relevant de la Directive, notamment les landes mésophiles à callune et genêt d'Angleterre ainsi que les pelouses marno-calcaires en passant par les mares oligotrophes. La fréquentation de ce chemin n'engendre pas de dégradations apparentes sur ces habitats.

Afin de compléter sa vocation d'accueil, une aire de pique-nique a été installée à l'extrémité Est du site, sur le parcours du GR 14. Cette aire, implantée sur les pelouses marno-calcaire à fétuque et brome, se limite à une table de pique-nique en bois et une poubelle. Un tas de cendre, indiquant des feux plus ou moins récents, laisse supposer une utilisation des lieux par la population locale plutôt que par les éventuels randonneurs. De plus l'emplacement de cette aire de pique-nique sur un habitat sensible pourrait entraîner une détérioration et un appauvrissement du milieu par le biais du piétinement occasionné par les usagers de ce lieu. En fonction de sa fréquentation et de son utilisation, il pourrait être pertinent de modifier l'aménagement et l'emplacement de l'aire de pique-nique dans un milieu moins sensible.

Les Pâtis de Damery subissent également les contraintes occasionnées par le développement, ces dernières années, de la pratique des sports motorisés tels que le 4x4, le quad ou le moto-cross. L'association du moto-cross intercommunal de Venteuil – Damery a été créée en 1986. L'évolution des motos et des autres véhicules tout-terrain se faisait sur les parcelles mises à disposition par les communes via les baux emphytéotiques du 27/02/1989 et du 5/10/1989. Ce terrain non-homologué a été inauguré en mai 1987.

Suite aux dégradations constatées, les communes de Damery et Venteuil, en application de la loi de 1991, ont pris un arrêté municipal interdisant la circulation à proximité et dans le site : arrêté du 9/09/1992 pour la commune de Damery, arrêté du 1/03/1995 pour la commune de Venteuil. Suite à la demande de M^{me} le sous-préfet d'Épernay, les nombreux pneumatiques qui jonchaient le terrain ont été retirés depuis.

Il faut donc être particulièrement attentif à la fréquentation du site par les véhicules motorisés qui peuvent engendrer, la détérioration de milieux sensibles tels que la tourbière ou les landes. Dans cet objectif, la mise en œuvre de la Loi du 3 janvier 1991 et sa circulaire de 2005 relative à la fréquentation des espaces naturels par des véhicules motorisés (arrêtés municipaux ou préfectoraux) et son application (information, signalisation, constat des infractions...) constitue une priorité.

4 - L'Exploitation du sous-sol

L'exploitation des richesses du sous-sol a constitué une activité non négligeable à l'intérieur du site 26. Parmi les matériaux extraits, on note en particulier :

- la meulière pour la construction, l'empierrement des chaussées et la fabrication de meules.
- les argiles et limons pour l'amendement du vignoble ainsi que pour la fabrication de briques et de tuiles.

L'impact de ces exploitations est encore bien visible par la présence de nombreuses excavations dont certaines sont en eau (mares et étangs).

Si l'extraction des matériaux a aujourd'hui complètement cessé, les sites d'extraction peuvent être utilisés comme sites de dépôt pour les matériaux inertes. Cette pratique pouvant conduire à la destruction de micro-milieus, un contrôle des accès devra être recherché pour éviter le risque de comblement des dépressions.

5 - La Ligne RTE Ormes-Nogentel

Le site des Pâtis de Damery est traversé du Nord au Sud, dans sa partie Est, par la ligne haute-tension Ormes-Nogentel d'une capacité de 225 000 Volts. De part et d'autre de cette ligne, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) possède une emprise au sol de 37,5 mètres, soit au total une bande de 75 mètres de large sur laquelle se développent des landes à callune et genêt d'Angleterre. Cette « tranchée » a permis la conservation de cet habitat et empêché une reprise progressive des lieux par la forêt adjacente.

Ce passage génère une Servitude d'Utilité Publique de type I4 (Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres), laquelle donne le droit pour RTE, « de couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages » (décret du 12 novembre 1938). Cette servitude impose également de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

Lors d'opérations d'intervention d'entretien ou de réparation des lignes, RTE et le PNR de la Montagne de Reims se concertent afin de mettre en place des mesures d'interventions qui préservent les milieux. Cela rentre dans les objectifs environnementaux pris par le RTE à travers les accords « Réseaux électriques et environnement » pour un meilleur respect des milieux naturels et des paysages.

La présence de la ligne haute-tension est ici source de préservation environnementale puisque l'habitat des landes à callune et genêt d'Angleterre est presque uniquement présent sur l'emprise RTE.

6 - La Cueillette

La cueillette, qui concerne essentiellement les champignons, est pratiquée assez régulièrement par les riverains et habitants des communes proches. Cèpes, pieds de mouton, trompettes et pieds bleu sont les espèces les plus cueillies. Cette activité, quand elle est pratiquée dans le respect de l'environnement et à des fins de consommation personnelle, n'engendre pas de répercussions néfastes sur les habitats, par contre elle est souvent source de conflits d'usage avec les propriétaires et les adjudicataires du droit de chasse qui évoquent le dérangement de la faune et le manque de sécurité que cela provoque. Afin de limiter ces conflits les sociétés de chasse locales sont parfois obligées de suspendre leur activité pendant la période de ramassage des champignons.

Ces conflits pourraient être résolus par la mise en place d'un schéma local, déclinaison à l'échelle du site du Schéma Départemental issu des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH). Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims met en place un calendrier de dates de chasse en battues consultable sur internet.

7 – L'activité de pêche

La pêche ne représente pas une activité majeure sur le site 26. Le potentiel halieutique est limité aux quelques étangs mésotrophes présents au Nord-Ouest du site. De plus, les espèces piscicoles qui

peuplent ces petites étendues d'eau sont relativement peu nombreuses et peu diversifiées (gardons, carpes, carpeaux...).

Si des empoisonnements dans ces étangs ont été réalisés par le passé, il faut veiller à ce que cela ne soit pas effectué dans les mares susceptibles d'habiter le Triton crêté.

La pression exercée par l'activité halieutique est donc quasiment inexistante. Cependant, dans le cas d'un aménagement au profit d'un développement de l'activité halieutique, il serait nécessaire de prendre en considération les répercussions engendrées sur le milieu afin de mettre en œuvre des mesures adaptées à la conservation et à la gestion des habitats concernés par la Directive.

8 - La Viticulture

Quelques parcelles classées en appellation d'origine contrôlée (A.O.C. Champagne) font partie du périmètre du site. La proximité de la zone AOC, est susceptible d'avoir un impact indirect sur les habitats, notamment sur les pelouses calcaires et les lisières forestières et en particulier sur les ourlets thermophiles à l'occasion, par exemple, de la constitution de dépôts temporaires destinés à l'amendement du vignoble. La délimitation de secteurs à l'intérieur desquels ce type de dépôt n'aurait pas d'impact sur les habitats relevant de la Directive devrait favoriser le maintien des habitats concernés.

9 - L'Agriculture sur le plateau

Localement le plateau de la Montagne de Reims est occupé par des cultures céréalières. Cette activité qui borde toute la partie Nord des Pâtis de Damery, n'engendre pas de réelles répercussions sur les habitats. Seul le passage des engins agricoles sur les chemins bordant les Pâtis pourrait être un élément perturbant notamment pour les espèces vivant dans les ornières (les amphibiens par exemple), mais du fait de sa situation en limite de zone, un arrangement avec les riverains pourrait être envisagé afin de préserver l'habitat de ces espèces.

Suite à une imprécision cartographique, quelques bandes de terres agricoles ont été incluses dans le site Natura 2000. Toutefois, ces terrains ne sont pas susceptibles de générer des contrats agri-environnementaux territorialisés au titre de Natura 2000.

IV. Les Projets d'aménagement

1 - Aménagement des étangs

La commune de Venteuil projette, depuis plusieurs années, d'aménager les étangs situés au Nord-Ouest des Pâtis de Damery afin de développer l'activité halieutique. A ce jour aucun projet concret d'aménagement du site n'a été réalisé par la commune. Toutefois, dans le cadre de ce projet, un diagnostic écologique devra être réalisé afin de définir les secteurs les plus adaptés à la pêche et les secteurs qui resteront dédiés au milieu naturel.

Dans l'attente de ce projet, et au regard de l'état de conservation du milieu, il s'avère essentiel de mettre en place des mesures de gestion destinées à la sécurisation de ce secteur qui, à l'heure actuelle, représente un risque pour les populations (accès non sécurisé, berges abruptes...). De plus, la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux serait nécessaire pour le maintien de cet habitat qui accueille actuellement de nombreux déchets ménagers et dépôts divers (carcasses de voiture, appareils ménagers) qui constituent une dégradation importante du milieu et peuvent être source de pollution hydrique.

C'est pourquoi la mise en œuvre d'un programme de gestion et d'un plan de réaménagement semble indispensable à la préservation de cet habitat. L'aménagement des berges, le regroupement de certains

étangs pour la pêche et la création et la réglementation des accès à certains plans d'eau présentant un intérêt écologique important, permettraient la conservation du milieu en conciliant activité et sauvegarde.

2 - Exploitation forestière

En cas d'exploitation de la forêt, il est nécessaire de réaliser une étude préalable pour déterminer les méthodes d'intervention les moins dégradantes pour le milieu et les espèces à conserver. Parmi les préconisations à suivre, la réalisation d'une nouvelle voie forestière (par le Nord) est prioritaire, les chemins d'accès existants abritant des espèces patrimoniales telles que le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), et des communautés de Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) et de Jonc des marais (*Juncus tenageia*). Tout remblaiement, même par des matériaux adaptés au pH du milieu, est donc à envisager avec précaution sous peine de voir disparaître ces espèces. Dans le même temps un lieu de stockage à faible valeur écologique devra être déterminé afin de limiter les impacts de l'exploitation sur les habitats de la Directive.

De plus, la deuxième liste locale d'évaluation des incidences (validée courant 2013 par arrêté préfectoral) prévoit la création de voie forestière et l'assèchement ou le remblai des zones humides.

Mesures préalables à l'exploitation :

- Délimitation des espaces à préserver et marquage des réserves (essences exceptionnelles).
- Remise en état de certains chemins et tracé des voies de débardage.
- Détermination des zones de dépôts.
- Pour les rémanents : privilégier leur dispersion par broyage et interdire le remplissage des dépressions.
- Compte tenu de la complexité du site plusieurs journées de diagnostic sont à envisager.

3 - Gestion de la circulation

Comme indiqué précédemment, la circulation à proximité et dans le site est réglementée par deux arrêtés municipaux. Toutefois la pose de panneaux d'information sur l'existence du site ainsi que sur les réglementations qui s'y appliquent permettraient une meilleure lisibilité par les usagers du site.

4 - L'action de RTE sur le site

Les modalités d'interventions (fréquence des passages, fixation d'une hauteur ou d'une densité limite des ligneux à partir desquelles un débroussaillage est nécessaire, etc.) seront affinées en concertation avec RTE.

La concertation avec cet organisme permettra également de déterminer des modalités d'interventions ne relevant pas directement des débroussaillages et élagages techniques mais d'une véritable gestion de la lande et, de façon ponctuelle, de certaines mares proches de l'emprise.

V. Analyse écologique

1. Dynamique des habitats et évolution actuelle

a) Dynamique générale des landes dans les Pâtis de Damery

Les toponymes en « Pâtis » ou « Battis » en Montagne de Reims désignent d'anciens pâturages extensifs utilisés pour les bovins ou parfois les ovins. Ces clairières forestières étaient installées dans des zones hydromorphes du plateau des argiles à meulière. Ils ont perduré jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, subsistent encore dans les « pâtis » quelques landes relictuelles à genêt et callune, mais le plus souvent on observe un maigre taillis de chêne pédonculé et de bouleau pubescent. Cette chênaie pédonculée à bouleau pubescent est un groupement secondaire de substitution de la forêt initiale par surexploitation de celle-ci : écobuage, pratiques agro-pastorales. Ces pratiques ont dégradé les sols qui aujourd'hui sont représentés par des sols lessivés hydromorphes à tendance planosols. Dans les secteurs où la gestion en taillis a été moins intensive, on observe une lente évolution vers un boisement mixte à chêne pédonculé et chêne sessile. Le hêtre accompagne parfois ces deux essences, il est présent en sous-étage. De ces observations il ressort que la phase à chêne pédonculé et bouleau pubescent correspond à un sylvofacès de dégradation d'une hêtraie – chênaie sessiliflore originelle qui constitue la phase climacique.

Parallèlement à cette dynamique, la dégradation importante des sols peut conduire dans certaines situations très hydromorphes (dépressions) à l'établissement d'une lande tourbeuse, voire d'un bas-marais, d'une tourbière basse ou même, dans de très rares cas, d'une tourbière à sphaigne correspondant alors à un stade ultime d'engorgement et d'acidification du sol. Sur le site, landes tourbeuses et tourbières à sphaignes sont absentes mais on observe par contre une tourbière de transition à *Carex lasiocarpa*.

La succession végétale peut donc s'interpréter comme suit : A la forêt initiale de type Hêtraie – Chênaie sessiliflore s'établit, suite au défrichement, une pelouse à Succise et Epiaire officinale (*Stachys officinale*) correspondant à la phase d'innovation. L'exploitation par pacage, fauche, feu, conduit à la dégradation des sols et à l'installation d'une moliniaie et de la lande à Callune et Genêt d'Angleterre. Par la suite, l'abandon du pâturage conduit à la constitution d'un sylvofacès de bouleau, tremble, pin sylvestre puis à l'établissement d'une phase forestière transitoire correspondant au taillis de chêne pédonculé précédant une lente reconstitution de la Hêtraie – Chênaie sessiliflore qui correspond au climax.

b) Dynamique générale des habitats aquatiques

L'évolution naturelle des mares se traduit par un atterrissement progressif qui conduit à leur comblement. Sur le site des Pâtis, les mares oligotrophes situées dans les landes et dans les habitats forestiers présentent un stade différent d'évolution. En fonction de leur niveau d'eau, d'ensoleillement, de végétalisation..., ces mares se comblent plus ou moins vite entraînant des répercussions sur la qualité globale de l'habitat (essentiellement sur la qualité de l'eau).

Les étangs, situés au Nord-Ouest du site, connaissent les mêmes dynamiques avec toutefois des différences liées à leur morphologie (berges abruptes, profondeurs plus importantes, végétation dominée par les phragmites, etc.).

Les mesures envisagées sur ces habitats ont principalement pour objectifs de lutter contre leur fermeture, de les restaurer et de les entretenir.

2. Exigences écologiques des habitats et des espèces

a) Exigences hydrologiques

- Exondation des mares

Afin de conserver les espèces végétales hydromorphes, caractéristiques des mares forestières, il est nécessaire d'avoir des périodes d'exondation avec un battement du niveau d'eau qui permet le développement de végétaux type potamot, utriculaire, roseaux et laîche.

- Qualité de l'eau

Les eaux présentes dans les mares oligotrophes doivent être de bonne qualité afin de permettre aux tritons de se reproduire et de se développer. En effet, ces espèces sont très sensibles à la pollution des eaux. Il en est de même pour la Grenouille agile pour qui l'eutrophisation des mares est synonyme de réduction de ses habitats.

- Maintien d'un réseau de zones humides

Le maillage du site par des mares et des ornières permet le développement des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site.

- Hydromorphie des sols

Le fonctionnement et le maintien de ces habitats est directement lié à leur alimentation en eau et donc au caractère hydromorphe des sols. Cette exigence concerne non seulement les habitats aquatiques mais aussi les habitats forestiers avec la chênaie pédonculée à molinie et les habitats agro-pastoraux.

b) Autres exigences

- Ouverture des milieux

L'évolution naturelle des habitats agro-pastoraux, en absence de gestion régulière, étant la fermeture des milieux, la conservation du caractère ouvert est essentielle pour le développement d'espèces floristiques mais aussi pour les amphibiens présents sur le site et notamment le Triton crêté qui, pendant sa phase terrestre, occupe des milieux type bocagers semi-ouverts.

- Niveau d'ensoleillement

L'ensoleillement est un critère primordial pour le maintien d'espèces végétales et animales dans le site en fonction des habitats qu'elles occupent. Le Sonneur à ventre jaune et la Grenouille agile évoluent dans des mares forestières ensoleillées.

- Empoisonnement

Les mares présentes sur le site interviennent dans le développement de certaines espèces animales d'intérêt communautaire comme le Triton crêté. La présence de poissons dans ces mares contribue à faire régresser leurs populations en consommant les œufs de pontes voire même les larves. Par conséquent, les mares oligotrophes (Code Natura 2000 3130) ne doivent pas faire l'objet d'empoisonnement.

3. Vulnérabilité des habitats

La vulnérabilité prend en compte la fragilité des habitats par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats de la directive "Habitats-Faune-Flore". Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Tableau 4 : Récapitulatif de la vulnérabilité des habitats

Habitat	Fragilité de l'habitat	Menaces	Vulnérabilité
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (45.8 ha soit 49.2% de la surface totale du site Natura 2000)			
Chênaies pédonculées - boulaies à molinie (9190-1)	++	Coupe rase	+
Hêtraies calcicoles à Céphalanthères (9150)	++	Coupe rase	+
Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre (4030-10)	++	Embroussaillage Destruction	+++
Pelouses marno-calcaires à fétuque et brome (6210)	+++	Dégradation	+++
Les mares oligotrophes et Végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées (3130)	+++	Embroussaillage Pollution Empoisonnement	+++
Les mares et étangs mésotrophes (3150)	+++	Embroussaillage Pollution Assèchement	++
Tourbière de transition à Carex lasiocarpa (7140)	+++	Disparition	+++

4. Identification et hiérarchisation des enjeux de conservation

Tableau 5 : Récapitulatif des habitats de la Directive présents sur le site

Habitat	LRCA	Surface (ha)	Valeur Patrimoniale	Etat de conservation	Vulnérabilité	Remarques	Priorité
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (45.8 ha soit 49.2% de la surface totale du site Natura 2000)							
Chênaies pédonculées - boulaies à molinie (9190-1)	RR	38.75	+++	***	+	Strate arborée ³ nécessitant une gestion sélective pour favoriser les pousses de chênes pédonculés	
Hêtraies calcicoles à Céphalanthères (9150)	RRR en MR	0.7	+++	**	+	Faible surface de ² cet habitat	
Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre (4030-10)	RRR	4.84	+++	**	+++	Avec l'abandon ¹ des pratiques traditionnelles, les landes se sont embroussaillées et progressent vers le	

						stade forestier.	
Pelouses marno-calcaires à féтуque et brome (6210)	/	0.26	++	**	+++	Habitat peu présent sur le site et menacé par les loisirs motorisés	2
Les mares oligotrophes et Végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées (3130)	/	0.67	+++	**	+++	Habitat ne présentant que de faibles surfaces sur le site, menacé par l'avancée l'embroussaillage et des déchets sauvages	1
Les mares et étangs mésotrophes (3150)	/	0.5	++	**	++	Stable écologiquement mais menacé par l'embroussaillage et le comblement	1
Tourbière de transition à Carex lasiocarpa (7140)	RRR	0.08	+++	*	+++	Très rare	1

LRCA : Liste Rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » :

Habitat très rare, « R » : habitat rare, « AC » : habitat assez commun)

Valeur patrimoniale : Forte +++, Moyenne ++, Faible +

Etat de conservation : Etat satisfaisant *** ; Etat moyen ** ; Etat médiocre*

Vulnérabilité : Forte +++, Moyenne ++, Faible +

Niveau de priorité : Fort (1), Moyen (2), Faible (3)

DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

I. Principaux enjeux

Le site Natura 2000 n°26 « Les Pâtis de Damery », comme son nom l'indique, est issu d'une ancienne activité agropastorale abandonnée depuis plusieurs décennies et qui a laissé derrière elle un paysage de landes qui, de nos jours, tend à disparaître. Ces landes sont associées à d'autres habitats d'intérêt communautaire qui accueillent des espèces floristiques et faunistiques remarquables.

Le principal enjeu de ce site est donc de préserver, voire restaurer, gérer et valoriser ce patrimoine naturel en accord avec les acteurs et propriétaires locaux.

II. Objectifs et stratégies de gestion

Des objectifs sur le long terme viseront à conserver ou restaurer des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site n°26. Trois objectifs peuvent ainsi être définis:

- Restaurer les habitats d'intérêt communautaire, veiller à leur maintien par la mise en œuvre des mesures de gestion et préserver les espèces animales d'intérêt communautaire présents sur le site (le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune et la Grenouille agile).
- Améliorer les connaissances scientifiques du site, réaliser un suivi des mesures de gestion appliquées et évaluer leurs répercussions sur l'état de conservation des habitats.
- Valoriser et promouvoir le site auprès des acteurs locaux et du public.

1. Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

D'après la hiérarchisation des habitats réalisée précédemment, une attention particulière devra être portée sur les habitats hygrophiles et les landes.

Tableau 6 : Objectifs de conservation des habitats

Habitats	Objectif surface	Objectif conservation
Chênaies pédonculées - boulaies à molinie (9190-1)	↔	↔
Hêtraies calcicoles à Céphalanthères (9150)	↗	↗
Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre (4030-10)	↔	↗
Pelouses marno-calcaires à fétuque et brome (6210)	↗	↗
Les mares oligotrophes et Végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées (3130)	↗	↗
Les mares et étangs mésotrophes (3150)	↗	↗
Tourbière de transition à Carex lasiocarpa (7140)	↗	↗

Légende :  maintien ;  amélioration ou extension ;  diminution ou régression

Les mesures de gestion devront s'attacher à respecter les particularités des faciès forestiers, notamment en prenant en compte la présence des espèces afférentes afin d'éviter leur disparition.

Le maintien des espèces amphibiens passe par le maintien de l'ouverture des mares, la conservation de mares en eau pendant leur période de reproduction (mi mars à fin avril) et le maintien des herbiers aquatiques dans lesquels ils s'abritent.

2. Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et leurs potentialités

Des suivis floristiques et faunistiques sont à mettre en place afin de vérifier la pertinence des travaux de gestion. Ceci permettra de comparer la structure et la composition floristique des placettes afin d'évaluer l'évolution du site. Les suivis d'espèces de bio-indicatrices (flore, oiseaux...) et d'espèces sensibles (Amphibiens) permettront de caractériser l'évolution écologique du site.

De même, des inventaires complémentaires sont à réaliser afin de préciser le statut d'un certain nombre de taxons. Des inventaires Chiroptères, Reptiles et Insectes pourront être réalisés. Plusieurs espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » sont potentiellement présentes sur le site des Pâtis de Damery. De plus, le suivi dans le temps d'insectes tels que les Lépidoptères, Odonates et Orthoptères, groupes bio-indicateurs, pourrait permettre de mieux appréhender la pertinence des mesures de gestion.

3. Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne

L'implication locale de la population et des élus à la préservation de leur patrimoine naturel est un facteur important pour permettre le maintien des habitats au fil du temps. Dans le but de sensibilisation la population, des articles, concernant le site, pourront être intégrés au bulletin municipal des communes de Venteuil et Damery. Une lettre d'information périodique, des réunions et visites nature à destination du grand public et des scolaires seront à organiser.

III. Stratégie de gestion

Tableau des Objectifs et des mesures à mettre en œuvre

Objectifs à long terme	Facteurs	Stratégies de gestion
Restaurer les habitats et préserver les espèces animales de la directive « Habitats-Faune-Flore »	Lutter contre la fermeture des milieux ouverts	Abattage, débroussaillage afin de créer ou rétablir des clairières ou de landes
		Lutte contre la fermeture du milieu par des espèces envahissantes
		Entretien des parcelles par fauche
	Entretien et préserver les habitats forestiers	Limitation des pins dans les hêtraies calcicoles
		Gestion raisonnée des boisements
		Gestion spécifique des anciennes prairies
		Réduction de l'impact des dessertes forestières sur les habitats
	Restaurer les milieux aquatiques	Conservation d'îlots de vieillissement et de bois mort
		Entretien des mares (création, rétablissement, stabilisation des berges)
		Lutte contre la fermeture du milieu par des espèces envahissantes
	Améliorer les connaissances scientifiques	Réaliser des inventaires sur les milieux, la faune et la flore
Suivi de bio-indicateurs du site caractérisant l'évolution écologique des habitats (flore, amphibiens, oiseaux...)		
Mise en place de suivi des populations de Triton crêté et Sonneur à ventre jaune		
Réaliser un inventaire complémentaire des populations d'odonates		
Réaliser un inventaire des populations de chiroptères		
Expérimenter de nouvelles mesures de gestions		Etrépage sur des placettes en vue de la restauration du caractère oligotrophe des sols (but scientifique)
Evaluer l'impact des mesures sur les habitats et espèces		Réalisation de diagnostics écologiques préalables à toute exploitation forestière et à l'aménagement des étangs mésotrophes
	Suivi des travaux d'entretien menés par RTE sous la ligne Ormes-Nogentel (préconisation de mesures de gestion spécifique à l'habitat)	
	Mise en place d'un système d'évaluation des mesures appliquées dans le cadre des contrats (répercussions sur l'état de conservation, l'emprise au sol, le cortège floristique et faunistique,...)	

Sensibiliser les élus locaux et le public	Promouvoir l'intérêt du site auprès des acteurs locaux et du public	Information des propriétaires et ayants-droits sur la contractualisation et l'adhésion à la charte par le biais de réunions publiques
		Réalisation de bulletins d'information annuels sur la vie du site
		Organisation de sorties « Natura 2000 » sur le site ou d'autres sites pour bénéficier de retours d'expériences
	Promouvoir l'intérêt du site auprès des acteurs locaux et du public	Mise en place d'une signalétique sur le site pour informer les usagers sur le réseau Natura 2000
	Suivi administratif	Incitation à la contractualisation et à l'adhésion à la charte Natura 2000
		Réalisation de bilans sur l'animation du Docob
Réajustement du périmètre Natura 2000 si nécessaire		

IV. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels prennent en compte les différents facteurs précédemment cités afin d'atteindre les objectifs à long terme.

Chaque objectif opérationnel est décliné en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature suivante :

GH : Gestion des Habitats et des espèces

SE : Suivi Ecologique

FA : Fréquentation, Accueil et pédagogie

AD : Administratif

Légende des priorités :

* : faible ** : moyenne *** : forte

1. Restaurer et entretenir les milieux de prairies et de landes

Objectif à long terme visé : Restaurer les habitats et préserver les espèces animales de la directive « Habitats – Faune – Flore »
Habitats concernés : 4030-10 / 6210 / 9190-1 / 9150
Facteurs d'influence : Embroussaillage, colonisation des espèces invasives

Les landes et les prairies méritent une attention particulière. Des opérations d'abattage, de débroussaillage permettront de restaurer le milieu. L'entretien par la fauche des formations relictuelles devra être mis en œuvre rapidement.

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
GH1	Réouverture des landes et prairies envahis par les arbustes et arbres	***
GH2	Entretien des landes et prairies par débroussaillage, fauche et/ ou pastoralisme	***
GH3	Respecter les bonnes pratiques de préservation des milieux	*

2. Entretien et préserver les habitats forestiers

Objectif à long terme visé : Entretien et préserver les habitats forestiers
Habitats et espèces concernés : 9190 – 1 / 9150 / 3130 / 1166 / 1193
Facteurs d'influence : Assèchement des mares, envahissement par la strate arbustive et arborée

Les communes de Damery et Venteuil souhaitent une gestion raisonnée de leur boisement comprenant une partie importante du site. Actuellement, la gestion des boisements n'est pas mise en place et il paraît opportun de s'orienter vers une sylviculture en futaie irrégulière afin de limiter les coupes d'exploitations et diversifier la structure du peuplement et limiter les pins dans les hêtraies calcicoles.

Toute intervention avec des produits chimiques devra être proscrite et remplacée par des actions mécaniques ou manuelles.

De plus, des parcelles à potentiel de production moindre peuvent faire l'objet d'une désignation en îlot de vieillissement et de bois mort. Cette gestion permettrait à long terme d'obtenir des phases de sénescences des peuplements forestiers afin de mieux diversifier leur structure et favoriser une grande diversité d'espèces : entomofaune, avifaune...

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
GH4	Réalisation d'éclaircissement de peuplements forestiers	***
GH5	Limitation des pins dans les hêtraies calcicoles	***
GH6	Favoriser les dessertes sur les espaces de moindres enjeux	**
GH3	Respecter les bonnes pratiques de préservation des milieux	*
GH7	Débroussaillage et dégagement manuels (à la place de techniques mécaniques ou chimiques)	**
GH8	Favoriser les îlots de sénescences des peuplements forestiers	**
GH9	Information sur le site	*

3. Restaurer et entretenir les milieux aquatiques

Objectif à long terme visé : Restaurer et entretenir les milieux aquatiques
Habitats concernés : 3130 / 3150 / 7140 / 1166 / 1193 / 6210 / 4030-10 / 7140
Facteurs d'influence : Assèchement et envahissement des mares, fragilité des milieux et des espèces associées, comblement et atterrissement

L'exceptionnel patrimoine naturel et culturel que représentent les mares sur le site reste fragile.

Le réseau de mares est menacé par le phénomène de fermeture des milieux aquatiques par la végétation. De plus, les mares sur le site des pâtis de Damery font l'objet de destruction volontaire par comblement.

Certaines mares doivent être restaurées (débroussaillage en périphérie, curage, évacuation de déchets...). La présence de poissons (perche soleil, carpe, brochet...) dans certaines mares perturbent fortement le milieu et ont un impact direct sur les populations d'amphibiens.

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
GH10	Entretien des mares (création, rétablissement, stabilisation des berges)	***
GH11	Entretien de la ripisylve et de la végétation des berges en bordure des étangs	***

GH2	Entretien des landes et prairies par débroussaillage, fauche et/ou pastoralisme	***
GH12	Entretien des formations végétales hygrophiles	**
GH13	Mise en défens d'habitats naturels sensibles (tourbière de transition)	**
GH14	Gérer et restaurer l'hydraulique	*
GH3	Respecter les bonnes pratiques de préservation des milieux	*

4. Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore

Objectif à long terme visé : Améliorer les connaissances scientifiques du site
Facteurs d'influence : Evolution du milieu et des espèces inféodées

Les données ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'avoir une vision pertinente de la diversité spécifique et de l'état des populations des espèces. De plus, un milieu et ses espèces inféodées évoluent constamment et se doit d'être régulièrement étudié.

Il est important en parallèle des opérations de gestion prévues dans le cadre du présent DOCOB d'engager des études complémentaires qui devront s'intéresser aux principaux taxons du site (amphibiens, insectes, chiroptères, oiseaux).

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
SE1	Suivi des amphibiens notamment le triton crêté et le sonneur à ventre jaune	***
SE2	Compléments d'inventaires sur les insectes	***
SE3	Compléments d'inventaires sur les chiroptères	***
SE4	Compléments d'inventaires sur les reptiles	***
SE5	Compléments d'inventaires sur les oiseaux	***

5. Expérimenter des nouvelles mesures de gestion

Objectif à long terme visé : Expérimentation de gestion et préservation des habitats
Facteurs d'influence : Essaie de recréation d'habitats

Afin d'expérimenter des pratiques sur différents habitats, des essaies peuvent être mis en place. Notamment, le décapage et l'étrepage sur de faible superficie en milieux humides ainsi que le griffage de surface ou le décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieux secs.

Code	Titre	Priorité
GH15	Etrepage et griffage sur des placettes en vue de la restauration du caractère oligotrophe des sols (but scientifique)	*

6. Evaluer l'impact de la gestion

Objectif à long terme visé : Améliorer les connaissances du site
Facteurs d'influence : Evolution du milieu et des espèces inféodées

Durant la mise en œuvre du Document d'Objectifs, il doit être réalisé un bilan afin d'évaluer la pertinence des actions de restauration et d'entretien. Chaque milieu est unique et nécessite un suivi de l'impact de la gestion.

Deux critères permettront de mettre en évidence les effets de la gestion :

- Suivi des bio indicateurs du site caractérisant l'évolution écologique des habitats
- Evolution de la surface des habitats d'intérêt communautaire

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
SE6	Mise en place d'un système d'évaluation des mesures appliquées dans le cadre des contrats	***
SE7	Suivi des travaux d'entretien menés par RTE sous la ligne Ormes-Nogentel	**

7. Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site

Objectif à long terme visé : Sensibiliser les élus locaux et le public
Facteurs d'influence : Information du grand public et des acteurs locaux

L'intégration du site au réseau Natura 2000 passe par une communication auprès des acteurs locaux et des habitants en les informant sur l'intérêt du site et les actions mises en œuvre sur le site.

La sensibilisation de la population et des acteurs locaux permet d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Différents moyens de communication sont à privilégier pour la diffusion de l'information :

- Réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information
- Edition d'une lettre d'information et la rédaction d'articles dans la presse et les bulletins municipaux
- Mise en place d'une signalétique afin d'informer les usagers du site

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
FA1	Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux	**
FA2	Information des propriétaires et ayants droits sur la contractualisation et l'adhésion à la charte par le biais de réunions publiques	**
FA3	Communication écrite sur l'intérêt écologique et la vie du site	**
FA4	Organisation de sorties « Natura 2000 » sur le site ou d'autres sites pour bénéficier de retours d'expériences	**
FA5	Organisation de chantier nature	**

8. Suivi administratif et mission d'assistance technique de la structure animatrice

Objectif à long terme visé : Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteurs d'influence : Information des acteurs locaux

Afin d'inscrire pleinement le document d'objectifs dans une dynamique locale, la structure animatrice par le biais de réunion et de rencontre sur le terrain, devra dans un premier temps inciter les

propriétaires à contractualiser des opérations Natura 2000. Elle sera amenée à assister les propriétaires dans le montage administratif et technique des contrats.

Cette structure d'animation devra coordonner le suivi administratif du DOCOB (bilans annuels, réunions du comité de pilotage...).

Préconisation de gestion

Code	Titre	Priorité
AD1	Incitation auprès des propriétaires à la contractualisation et à l'adhésion à la charte Natura 2000	***
AD2	Rédaction des chartes Natura 2000	***
AD3	Réalisation de rapport d'activités annuels et du bilan triennal sur la mise en œuvre du DOCOB	***
AD4	Action de police	**

Objectifs	Programme d'actions du Document d'Objectifs	Code	Priorité	Intitulé de l'action du DOCOB	Habitats et espèces concernés	Type d'opération	Code Natura 2000	Intitulé
Restaurer les habitats et préserver les espèces animales de la directive « Habitats-Faune-Flore »	Restaurer et entretenir les milieux de prairies et de landes	GH1	***	Réouverture des landes et prairies envahis par les arbustes et arbres	9190-1, 9150, 6210, 4030-10	Contrat	F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
							A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
		GH2	***	Entretien des landes et prairies par débroussaillage, fauche et/ou pastoralisme	6210, 4030-10, 7140	Contrat	A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
							A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
							A32304R	Chantier par une fauche d'entretien des milieux ouverts
	GH3	*	Respecter les bonnes pratiques de préservation des milieux	6210, 4030-10	Bonne pratique			
	Entretien et préserver les habitats forestiers	GH4	***	Réalisation d'éclaircissement de peuplements forestiers	9190-1, 9150	Contrat	F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
		GH5	***	Limitation des pins dans les hêtraies calcicoles	9150	Contrat	F22711	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		GH6	**	Favoriser les dessertes sur les espaces de moindres enjeux	9190-1, 9150, 1193	Contrat	F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		GH3	*	Respecter les bonnes pratiques de préservation des milieux	9190-1, 9150, 3130, 1166, 1193	Bonne pratique		
		GH7	**	Débroussaillage et dégagement manuel (à la place de techniques mécaniques ou chimiques)	9150, 9190-1, 3130	Contrat	F22708	Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques
		GH8	**	Favoriser les îlots de sénescences des peuplements forestiers	9150, 9190-1	Contrat / Charte	F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
		GH9	*	Information sur le site	9150, 9190-1, 7140	Contrat	F22714	Investissement visant à informer les usagers de la forêt
							A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
	Restaurer et entretenir les milieux aquatiques	GH10	***	Entretien des mares (création, rétablissement, stabilisation des berges)	3130, 1166, 1193	Contrat	A32309P	Création ou rétablissement de mares
					Contrat	A32309R	Entretien de mares	

					Contrat	F22702	Création ou rétablissement de mares forestières	
					Contrat	A32311R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
					Contrat	F22706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
					Contrat	A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
						A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
					Contrat	A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	
					Contrat	A32304R	Chantier par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
					Contrat	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
						A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	
					Bonne pratique			
					Contrat	A32314R	Gestion des ouvrages de petites hydrauliques	
					Contrat	A32314P	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	
	Améliorer les connaissances scientifiques	Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore						
			SE1	***	Suivi des amphibiens notamment le triton crêté et le sonneur à ventre jaune	1166, 1193	Etude	323A
SE2			***	Compléments d'inventaires sur les insectes	Nouvelles espèces d'intérêt communautaires	Etude	323A	Animation du DOCOB
SE3			***	Compléments d'inventaires sur les chiroptères	Nouvelles espèces d'intérêt communautaires	Etude	323A	Animation du DOCOB
SE4			***	Compléments d'inventaires sur les reptiles	Nouvelles espèces d'intérêt communautaires	Etude	323A	Animation du DOCOB

		SE5	***	Compléments d'inventaires sur les oiseaux	Nouvelles espèces d'intérêt communautaires	Etude	323A	Animation du DOCOB	
	Expérimenter de nouvelles mesures de gestion					Contrat	A32307P	Décapage et étrepage sur de petites placettes en milieux humides	
		GH15	*	Etrepage ou griffage sur des placettes en vue de la restauration du caractère oligotrophe des sols (but scientifique)	7140, 6210	Contrat	A32308P	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieux secs	
	Evaluer l'impact de la gestion						Etude	323A	Suivi de bio-indicateurs de l'état de conservation des habitats
		SE6	***	Mise en place d'un système d'évaluation des mesures appliquées dans le cadre des contrats (répercussions sur l'état de conservation, l'emprise au sol, le cortège floristique et faunistique...)	Tous		Etude	323A	Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive
		SE7	**	Suivi des travaux d'entretien menés par RTE sous la ligne Ormes-Nogentel (préconisation de mesures de gestion spécifique à l'habitat)	7140, 4030-10		Bonne pratique	323A	Animation du DOCOB
	Sensibiliser les élus locaux et le public	Informar la population et les acteurs locaux sur la préservation du site	FA1	**	Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux			Animation	323A
FA2			**	Information des propriétaires et ayants droits sur la contractualisation et l'adhésion à la charte par le biais de réunions publiques			Animation	323A	Animation du DOCOB
FA3			**	Communication écrite sur l'intérêt écologique et la vie du site (bulletins d'informations, article dans la presse locale...)			Animation	323A	Animation du DOCOB
FA4			**	Organisation de sorties « Natura 2000 » sur le site ou d'autres sites pour bénéficier de retours d'expériences			Animation	323A	Animation du DOCOB
FA5			**	Organisation de chantier nature			Animation	323A	Animation du DOCOB

Suivi administratif et mission d'assistance technique de la structure animatrice	AD1	***	Incitation auprès des propriétaires à la contractualisation et à l'adhésion à la charte Natura 2000		Animation	323A	Animation du DOCOB
	AD2	***	Rédaction des chartes Natura 2000		Administration	323A	Animation du DOCOB
	AD3	***	Réalisation de rapport d'activités annuels et du bilan triennal sur la mise en œuvre du DOCOB		Administration	323A	Animation du DOCOB
	AD4	**	Action de police		Animation	323A	Animation du DOCOB

PROGRAMME D'ACTION

I. Outils financiers pour la mise en œuvre

Trois outils financiers permettent de mettre en œuvre les actions du DOCOB :

- le Contrat Natura 2000,
- la Charte Natura 2000,
- l'Animation générale du site.

Pour bénéficier de ces aides financières, la parcelle concernée doit être incluse, même partiellement, dans le site Natura 2000.

- Animation générale du site

Les prestations d'animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document régional pour le Développement Rural).

La structure animatrice du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000.

Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

- Contrat Natura 2000

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l'échelle régionale par la DREAL (code régional par mesure, cahier des charge type ...). Ces cahiers des charges "type" sont opérationnels pour le présent DOCOB et serviront de base pour l'élaboration des contrats Natura 2000.

Pour ces contrats, les financements relèvent de la mesure 227 du DRDR en ce qui concerne les mesures forestières et de la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts. (cf. annexe n°14)

- Charte Natura 2000

Cet outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques en "bon père de famille" sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptée à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classées par grands type de milieux.

Cet outil peut-être avantageux pour les grandes surfaces et donc généralement les parcelles forestières.

Les contrats et charte Natura 2000 seront proposés aux propriétaires ou ayant-droit des parcelles concernées.

II. Les fiches actions

a. Les objectifs de gestion

Pour chaque mesure de gestion, de suivi et étude ou d'animation, il est précisé les maîtres d'ouvrages (**MOA**) et maître(s) d'œuvre potentiel (**MOE**).

Ce premier thème aborde les opérations les plus lourdes, les plus indispensables et sans doute les plus délicates du document d'objectifs. Ces opérations visent la restauration, le maintien et l'amélioration de la qualité biologique du site à travers une intervention concrète sur ses habitats.

La difficulté réside dans la période d'intervention selon les objectifs fixés. Toute intervention induisant un « traumatisme » important sur les habitats et les espèces doit impérativement intervenir hors des périodes où ces derniers sont vulnérables.

Ainsi, la plupart de ces opérations s'effectueront en fin d'été et pendant l'automne afin d'éviter la pleine période d'activité biologique.

Pour mener à bien les objectifs de conservation et de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire un certain nombre d'actions et de mesures ont été définies dans le cadre du DOCOB. Ces mesures ont fait l'objet de priorité en fonction de leur intérêt.

Objectifs :

Restaurer et entretenir les milieux de prairies et de landes

GH 1 - Réouverture des landes et prairies envahis par les arbustes et arbres	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 9190-1 : Chênaies pédonculées - boulaies à molinie ; surface : 38.75 ha, • 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha, • 6210 : Pelouses marno-calcaires à féтуque et brome ; surface : 0.26 ha, • 4030-10 : Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre ; surface : 4.84 ha. 	
<u>Description de l'action :</u> l'action vise à restaurer voir agrandir les secteurs accueillant la végétation de lande ou en créer de nouvelles. L'opération consistera à marquer les arbres de lisière de la zone à rouvrir et d'abattre manuellement (de préférence) ou mécaniquement tous les arbres et/ou arbustes se développant à l'intérieur de la zone. Cependant, quelques arbres remarquables ou d'intérêt paysager pourront être conservés à l'intérieur des parcelles. Ils devront être explicitement désignés avant le début des travaux. Les rémanents devront être exportés en dehors du secteur d'intervention sur une place de moindre intérêt écologique. L'entretien de la clairière afin de limiter les rejets sera possible lors de deux débroussaillages ou fauches complémentaires. Plusieurs clairières relativement proches pourront être créées ou entretenues afin de constituer un réseau pertinent de landes à callunes. Pour les secteurs relictuels de prairie, il sera réalisé un débroussaillage des arbustes et arbres sur les secteurs définis sur la carte des habitats d'intérêt communautaire.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u> Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à deux contrats Natura 2000 différents selon la surface d'intervention : F 27 701 : Création ou rétablissement de clairières ou de lande (si surface < à 1 500m ²) ; A32301P : Chantier lourds de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage (si surface > à 1500 m ² pour les clairières à lande).	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF) MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, CENCA	

GH 2 – Entretien des landes et prairies par débroussaillage, fauche et/ou pastoralisme	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 6210 : Pelouses marno-calcaires à féтуque et brome ; surface : 0.26 ha, • 4030-10 : Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre ; surface : 4.84 ha, • 7140 : Tourbière de transition à Carex lasiocarpa ; surface : 0.08 ha. 	
<u>Description de l'action :</u> Après ouverture, les secteurs de landes ou de prairies doivent être régulièrement entretenus. Un débroussaillage manuel ou mécanique peut ainsi être réalisé afin que le milieu ne se referme irrémédiablement. En effet, après un premier débroussaillage, de nombreux rejets	

<p>peuvent très rapidement se développer et reformer une strate arbustive en quelques années. Sur les secteurs de landes et prairies, un pâturage ovin semble le plus adapté. La végétation serait abrutie, limitant le développement parfois important et diversifiant le cortège floristique (les graminées notamment). Cependant, si cette opération est envisagée, les modalités de mise en œuvre (période de pâturage, chargement...) devront faire l'objet d'une étude préalable et certains secteurs ou mares devront être mis en défens.</p>
<p><u>Les contrats Natura 2000 :</u> Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à des contrats Natura 2000 différents : A 32303P : Equipement pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A 32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A 32304R : Chantier par une fauche d'entretien des milieux ouverts A 32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i></p>
<p>MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF) MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, CENCA</p>

<p>GH 3 – Respecter les bonnes pratiques de préservation des milieux</p>	<p><i>Priorité : *</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 6210 : Pelouses marno-calcaires à fétuque et brome ; surface : 0.26 ha , • 4030-10 : Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre ; surface : 4.84 ha. 	
<p><u>Description de l'action :</u> Outre les actions spécifiques de restauration et d'entretien des milieux naturels, il est préconisé dans le cadre du DOCOB le respect de bonnes pratiques en "bon père de famille". Ces engagements, qui relèvent du bon sens, sont regroupés par grands types de milieux : habitats forestiers, milieux ouverts (pâtis) et mares... Exemple de quelques bonnes pratiques : ne pas combler les mares, ne pas empoisonner, ne pas drainer les mares, favoriser les essences secondaires des peuplements forestiers...</p>	
<p><u>Les Bonnes pratiques Natura 2000 :</u> Ces bonnes pratiques sont intégrées à la charte Natura 2000 qui permettra une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour propriétaire ou l'ayant-droit.</p>	
<p><i>Cahier des charges des bonnes pratiques : cf. Charte Natura 2000 (annexe n°16)</i></p>	
<p>MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)</p>	

Entretien et préserver les habitats forestiers

<p>GH 4 – Réalisation d'éclaircissement de peuplements forestiers</p>	<p><i>Priorité : ***</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 9190-1 : Chênaies pédonculées - boulaies à molinie ; surface : 38.75 ha, • 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha. 	
<p><u>Description de l'action :</u> Le Pin sylvestre fait dégénérer le Genévrier et constitue un facteur important qui limite le développement de cet habitat. Il est cependant favorable à la présence de la Pyrole intermédiaire (<i>Pyrola media</i>) (cette plante se retrouve également sous les Callunes) et à l'apparition de faciès d'acidification dans les mares (placages de Sphaignes) favorables à certains Odonates. Il convient donc d'abattre préférentiellement les Pins portant préjudices aux Genévriers. Bouleaux et Trembles seront aussi coupés de manière sélective afin d'obtenir un boisement clairsemé et permettre au Genévrier de se développer. Ces opérations d'éclaircie du peuplement forestier sont aussi favorables aux Chiroptères ainsi qu'au Triton crêté.</p>	
<p><u>Les contrats Natura 2000 :</u></p>	

Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 :
F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)
MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, CENCA

GH 5 – Limitation des pins dans les hêtraies calcicoles	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha. 	
<u>Description de l'action :</u>	
Le Pin sylvestre fait dégénérer le Genévrier et constitue un facteur important qui limite le développement de cet habitat. Il est cependant favorable à la présence de la Pyrole intermédiaire (<i>Pyrola media</i>) (cette plante se retrouve également sous les Callunes) et à l'apparition de faciès d'acidification dans les mares (placages de Sphaignes) favorables à certains Odonates. Il convient donc d'abattre préférentiellement les Pins portant préjudices aux Genévriers.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 :	
F 22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	
MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, CENCA	

GH 6 – Favoriser les dessertes sur les espaces de moindres enjeux	<i>Priorité : **</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> 9190-1 : Chênaies pédonculées - boulaies à molinie ; surface : 38.75 ha, 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha, 1193 : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>). 	
<u>Description de l'action :</u>	
Outre les actions spécifiques de restauration et d'entretien des milieux naturels, il est préconisé dans le cadre du DOCOB de favoriser les dessertes forestières sur les espaces d'enjeux moins importants au regard de l'ensemble du site. Dans le but de gérer au mieux les espaces, l'impact des dessertes en forêt sera à amoindrir.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 :	
F 22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	
MOE : ONF, prestataires privés, CENCA	

GH 7 – Débroussaillage et dégagement manuel (à la place de techniques mécaniques ou chimiques)	<i>Priorité : **</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> 9190-1 : Chênaies pédonculées - boulaies à molinie ; surface : 38.75 ha, 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha, 3130 : Les mares oligotrophes et Végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées ; surface : 0.67 ha. 	

<p><u>Description de l'action :</u> Les habitats aquatiques des mares et les populations de Triton crêté sont très sensibles à toute pollution chimique (accélère l'eutrophisation des mares, mortalité des tritons...). Aussi, il convient sur le site Natura 2000 de prendre toutes les précautions nécessaires à la bonne préservation de la qualité des eaux superficielles. Tout projet de dégagement ou débroussaillage chimique ou mécanique devra être remplacé par des interventions manuelles. Cette mesure peut s'appliquer sur le mini bassin-versant des mares et des habitats hygrophiles.</p>
<p><u>Les contrats Natura 2000 :</u> Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 : F 22708 : Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques</p>
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i></p>
<p>MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF) MOE : ONF, associations d'insertion, prestataires privés, CENCA</p>

<p>GH 8 – Favoriser les îlots de sénescences des peuplements forestiers</p>	<p><i>Priorité : **</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 9190-1 : Chênaies pédonculées - boulaies à molinie ; surface : 38.75 ha, • 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha. 	
<p><u>Description de l'action :</u> Une grande partie de la biodiversité entomologique réside dans les espèces sapro-xylophages. La survie de ces espèces nécessite de maintenir le cycle naturel des écosystèmes forestiers. Sur une surface réduite, le maintien des activités sylvicoles ainsi que la conservation des milieux ouverts limitent les possibilités d'évolution de la forêt. Cependant, sur le site, des espaces sont peu gérés, lors d'exploitations forestières, les îlots de sénescences sont à conserver.</p>	
<p><u>Les contrats Natura 2000 :</u> Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 : F 22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p>	
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats et Charte Natura 2000 (annexe n°14 et 16)</i></p>	
<p>MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF) MOE : ONF, CENCA</p>	

<p>GH 9 – Information sur le site</p>	<p><i>Priorité : *</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 9190-1 : Chênaies pédonculées - boulaies à molinie ; surface : 38.75 ha, • 9150 : Hêtraies calcicoles à Céphalanthères ; surface : 0.7 ha, • 7140 : Tourbière de transition à Carex lasiocarpa ; surface : 0.08 ha. 	
<p><u>Description de l'action :</u> Une grande partie des dégradations que l'on peut observer en général sur un site naturel est due à l'ignorance des personnes qui ne réalisent pas qu'ils perturbent durablement le milieu. Des panneaux pourront expliquer l'intérêt du site et les bonnes pratiques. Pour se faire, des panneaux d'information pourront être installés aux principaux endroits fréquentés (allée forestière, GR).</p>	
<p><u>Les contrats Natura 2000 :</u> Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à deux contrats Natura 2000 :</p>	

F 22714 : Investissement visant à informer les usagers de la forêt
A 32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)
MOE : ONF, CENCA

Restaurer et entretenir les milieux aquatiques

GH 10 – Entretien des mares (création, rétablissement, stabilisation des berges)	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 3130 : Les mares oligotrophes et Végétation naine, annuelle, des chemins ou des vases récemment exondées ; surface : 0.67 ha, • 1166 : Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), • 1193 : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>). 	
<u>Description de l'action :</u>	
<p>Le site présente un petit réseau de mares, l'objectif prioritaire reste tout de même l'entretien et la préservation de ces milieux. Certaines d'entre elles présentent un degré d'atterrissement plus ou moins important et sont parfois colonisées en bordure par des arbres et arbustes. Un tapis important de feuilles et de vases sont parfois observées.</p> <p>L'intervention sera de préférence manuelle mais pourra être mécanisée si les garanties de non perturbation du milieu (tassement du sol, pénétration dans la parcelle boisée...) sont garanties.</p> <p>Une mare ne devra jamais être curée intégralement mais en plusieurs phases successives. Les plages nues devront être favorisées puisqu'elles abritent un nombre important d'espèces patrimoniales.</p> <p>La dégradation du site a induit de nombreuses disparitions de mares forestières, ainsi la création ou le rétablissement des mares forestières et non forestières est à envisager.</p>	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
<p>Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à trois contrats Natura 2000 :</p> <p>A 32309P : Création ou rétablissement de mares</p> <p>A 32309R : Entretien de mares</p> <p>F 22702 : Création ou rétablissement de mares forestières</p>	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	
MOE : ONF, CENCA	

GH 11 – Entretien de la ripisylve et de la végétation des berges en bordure d'étangs	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 3150 : Les mares et étangs mésotrophes ; surface : 0.5 ha. 	
<u>Description de l'action :</u>	
<p>Un des objectifs prioritaires est l'entretien et la préservation des milieux aquatiques du site des Pâtis de Damery. Certains points d'eau sont colonisés en bordure par des arbres et arbustes de façon importante.</p> <p>L'intervention sera de préférence manuelle mais pourra être mécanisée si les garanties de non perturbation du milieu (tassement du sol, pénétration dans la parcelle boisée...) sont garanties.</p> <p>Les plages nues devront être favorisées puisqu'elles abritent un nombre important d'espèces patrimoniales.</p>	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
<p>Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à deux contrats Natura 2000 :</p> <p>A 32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p>	

F 22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)
MOE : ONF, CENCA

GH 12 – Entretien des formations végétales hygrophiles	<i>Priorité : **</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 3150 : Les mares et étangs mésotrophes ; surface : 0.5 ha. 	
<u>Description de l'action :</u>	
Cette action vise à limiter la banalisation des formations végétales hygrophiles en rajeunissant la végétation, et à empêcher la colonisation des ligneux. Le secteur d'intervention et la surface de fauche devront être préalablement fixés.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 : A 32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	
MOE : ONF, CENCA	

GH 13 – Mise en défens d'habitats naturels sensibles (tourbière de transition)	<i>Priorité : **</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 7140 : Tourbière de transition à Carex lasiocarpa ; surface : 0.08 ha. 	
<u>Description de l'action :</u>	
Cet habitat a été très touché lors d'une destruction d'une partie des espaces sous la ligne à haute tension en 2009. La végétation recolonise peu à peu le milieu. Afin de préserver au mieux la tourbière, une mise en défens d'habitats naturels sensibles est à envisager.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à un contrat Natura 2000 : A 32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	
MOE : ONF, CENCA	

GH 14 – Gérer et restaurer l'hydraulique	<i>Priorité : *</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 3150 : Les mares et étangs mésotrophes ; surface : 0.5 ha. 	
<u>Description de l'action :</u>	
Cette mesure vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils et l'enlèvement de drains. Cette gestion peut nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler les vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils, pour des opérations de nettoyage de sources par exemple. Ces actions permettent le maintien de la fonctionnalité hydraulique et écologique des milieux, notamment des prairies humides et du réseau hydraulique connexe.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à deux contrats Natura 2000 :	

A 32314R : Gestion des ouvrages de petites hydrauliques
A 32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)
MOE : ONF, CENCA

Expérimenter de nouvelles mesures de gestion

GH 15 – Etrepage ou griffage sur des placettes en vue de la restauration du caractère oligotrophe des sols (but scientifique)	<i>Priorité : *</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 7140 : Tourbière de transition à Carex lasiocarpa ; surface : 0.08 ha, • 6210 : Pelouses marno-calcaires à fétuque et brome ; surface : 0.26 ha. 	
<u>Description de l'action :</u>	
Afin d'expérimenter des pratiques sur différents habitats, des essais peuvent être mis en place. Notamment, le décapage et l'étrepage sur de faibles superficies en milieux humides ainsi que le griffage de surface ou le décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieux secs.	
<u>Les contrats Natura 2000 :</u>	
Ces opérations de gestion peuvent être intégrées à deux contrats Natura 2000 : A 32307P : Décapage et étrepage sur de petites placettes en milieux humides A 32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieux secs	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 (annexe n°14)</i>	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	
MOE : ONF, CENCA	

Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore

SE 1 – Suivi des amphibiens notamment le triton crêté et le sonneur à ventre jaune	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • 1166 : Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), • 1193 : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>). 	
<u>Description de l'action :</u>	
Les prospections réalisées pour la rédaction du présent document d'objectifs n'ont pas permis de réaliser un diagnostic complet pour les populations de Triton crêté ainsi que pour les autres espèces d'amphibiens. Des prospections devront permettre de préciser la diversité en amphibiens du site Natura 2000 en tenant compte des caractéristiques des mares (profondeur, couvert forestier, herbiers aquatiques, présence de poissons...) et ce afin de mieux préciser la cartographie des habitats de reproduction des espèces patrimoniales.	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i>	
MOA : Collectivité ou Etat	
MOE : Structure animatrice technique	

SE 2 – Compléments d'inventaires sur les insectes	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés :</u> Nouvelles espèces d'intérêt communautaires	

<p><u>Description de l'action :</u> La diversité de milieux (herbiers aquatiques, landes à callunes et genévriers, habitats forestiers ...) favorise un cortège d'insectes tout à fait exceptionnel. Mais ce taxon très large reste encore mal connu sur le site et les inventaires, qui nécessitent généralement de nombreuses campagnes de prospections sont incomplet. Aussi, il apparaît primordial de posséder des données précises sur les cortèges entomologistes en présence et plus précisément sur les Lépidoptères (papillons), les Odonates (libellules) et les Orthoptères (sauterelles et grillons). Les secteurs de landes, de mares et de prairies à Molinie feront l'objet de cette étude en priorité.</p>
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>

<p>SE 3 – Compléments d'inventaires sur les chiroptères</p>	<p><i>Priorité : ***</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés</u> : Nouvelles espèces d'intérêt communautaires</p>	
<p><u>Description de l'action :</u> Les populations de chauves-souris restent inconnues sur le site en termes d'espèces et d'effectifs. Pourtant, elles apprécient particulièrement les clairières forestières et les zones humides où les insectes (leur nourriture principale) sont bien représentés. L'étude consiste à inventorier et estimer l'état des populations de chauves-souris en période estivale et le milieu environnant (territoires de chasse des chauves-souris) du site Natura 2000. Pour inventorier et estimer l'abondance des chauves-souris sur le site, deux techniques pourront être utilisées : - l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (juillet et août) ; - la capture par filet pour une identification précise.</p>	
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>	
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>	

<p>SE 4 – Compléments d'inventaires sur les reptiles</p>	<p><i>Priorité : ***</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés</u> : Nouvelles espèces d'intérêt communautaires</p>	
<p><u>Description de l'action :</u> Les données ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'avoir une vision pertinente de la diversité spécifique et de l'état des populations des espèces. Il est primordial que des études complémentaires soient engagées notamment sur les reptiles du site.</p>	
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>	
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>	

<p>SE 5 – Compléments d'inventaires sur les oiseaux</p>	<p><i>Priorité : ***</i></p>
<p><u>Espèces et habitats d'espèces concernés</u> : Nouvelles espèces d'intérêt communautaires</p>	
<p><u>Description de l'action :</u> Les données disponibles sur les oiseaux sont relativement anciennes et doivent être remises à jour. Il pourra être réalisé un inventaire des espèces ainsi qu'une estimation des populations pour les espèces patrimoniales nicheuses. Les oiseaux sont de très bons bio-indicateurs, il est très important d'améliorer les connaissances à leur sujet sur le site Natura 2000.</p>	
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>	
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>	

Evaluer l'impact de la gestion

SE 6 – Mise en place d'un système d'évaluation des mesures appliquées dans le cadre des contrats	<i>Priorité : ***</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés</u> : Tous	
<u>Description de l'action</u> : Les suivis seront réalisés à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB. Ils devront permettre de conclure sur l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial.	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération</i> : cf. animation et suivi	
MOA : Collectivité ou Etat	
MOE : Structure animatrice technique	

SE 7 – Suivi des travaux d'entretien menés par RTE sous la ligne Ormes Nogentel	<i>Priorité : **</i>
<u>Espèces et habitats d'espèces concernés</u> : <ul style="list-style-type: none"> • 7140 : Tourbière de transition à Carex lasiocarpa ; surface : 0.08 ha, • 4030-10 : Landes subatlantiques à callune et genêt d'Angleterre ; surface : 4.84 ha. 	
<u>Description de l'action</u> : Une convention de gestion en la structure animatrice et RTE devra être réalisée. Des préconisations de mesures de gestion spécifique à l'habitat sont à mettre en œuvre conjointement.	
<u>Les Bonnes pratiques Natura 2000</u> : Ces bonnes pratiques sont intégrées à la charte Natura 2000 qui permettra une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour propriétaire ou l'ayant-droit.	
<i>Cahier des charges des bonnes pratiques</i> : cf. Charte Natura 2000 (annexe n°16)	
MOA : propriétaire de la parcelle ou ayant-droit (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, ONF)	

Informers la population et les acteurs locaux sur la préservation du site

FA 1 – Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	<i>Priorité : **</i>
<u>Description de l'action</u> : Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site sur le terrain. L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale et les différents partenaires, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération</i> : cf. animation et suivi	
<i>Cout estimatif</i> : 145 € x 6 = 870 € pour 3 ans	
MOA : Collectivité ou Etat	
MOE : Structure animatrice technique	

FA 2 – Information des propriétaires et ayants droits sur la contractualisation et l'adhésion à la charte par le biais de réunions publiques	<i>Priorité : **</i>
<u>Description de l'action</u> : Cette opération consiste à informer les propriétaires et les ayants droits de la contractualisation et l'adhésion à la charte. Pour cela, des réunions publiques permettront d'expliquer le dispositif Natura 2000 et les engagements que peuvent prendre chacun d'eux. De plus, lors de ces réunions, les personnes pourront découvrir les intérêts écologiques du site sur le terrain.	

L'intérêt de telles opérations réside dans le dialogue en direct avec les propriétaires et ayants droits, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i>
<i>Cout estimatif : 145 € x 6 = 870 € pour 3 ans</i>
MOA : Collectivité ou Etat
MOE : Structure animatrice technique

FA 3 – Communication écrite sur l'intérêt écologique et la vie du site	<i>Priorité : **</i>
<u>Description de l'action :</u> Une information annuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information. Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local sur les objectifs du réseau Natura 2000.	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i>	
<i>Cout estimatif : 145 € x 9 = 1 305 € pour 3 ans</i>	
MOA : Collectivité ou Etat	
MOE : Structure animatrice technique	

FA 4 – Organisation de sorties « Natura 2000 » sur le site ou d'autres sites pour bénéficier de retours d'expériences	<i>Priorité : **</i>
<u>Description de l'action :</u> La valorisation pédagogique auprès du grand public d'un site Natura 2000 est un objectif important. Aussi, des sorties « nature » pourront être régulièrement organisées. Elles permettront de montrer concrètement les actions réalisées ou développer un thème précis : la végétation des landes et des mares, la gestion forestière sur une parcelle d'intérêt écologique...	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i>	
<i>Cout estimatif : 145 € x 6 = 870 € pour 3 ans</i>	
MOA : Collectivité ou Etat	
MOE : Structure animatrice technique	

FA 5 – Organisation de chantier nature	<i>Priorité : **</i>
<u>Description de l'action :</u> Les chantiers nature permettent aux personnes y participant d'apprendre à organiser leur travail et comprendre l'évolution des habitats naturels. Ainsi, ces opérations permettront de sensibiliser le maximum de personnes et de faire découvrir les intérêts écologiques du site.	
<i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i>	
<i>Cout estimatif : 145 € x 9 = 1 305 € pour 3 ans</i>	
MOA : Collectivité ou Etat	
MOE : Structure animatrice technique	

Suivi administratif

AD 1 – Incitation auprès des propriétaires à la contractualisation et à l'adhésion à la charte Natura 2000	<i>Priorité : ***</i>
<u>Description de l'action :</u> Les acteurs locaux principalement concernés par les opérations Natura 2000 sont clairement identifiés sur le site (communes et quelques propriétaires privés, Conservatoire). Cependant, des réunions d'information pourront être organisées auprès des quelques propriétaires privés pour les inciter à contractualiser des opérations Natura 2000 ou signer une charte et bénéficier de l'exonération de la	

<p>Taxe sur le Foncier Non Bâti. Il apparaît primordial que la structure en charge de l'animation du site assiste tout propriétaire (privé ou collectivité territoriale) ou ayant droit dans la définition des actions à engager sur ses terrains et dans le montage administratif du contrat.</p>
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>
<p><i>Cout estimatif : 145 € x 6 = 870 € pour 3 ans</i></p>
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>

<p>AD 2 – Rédaction des chartes Natura 2000</p>	<p><i>Priorité : ***</i></p>
<p><u>Description de l'action :</u> La circulaire du 27 avril 2012 relatif aux chartes Natura 2000 explicite ce nouvel outil non rémunéré d'adhésion au document d'objectif créé par la loi relative au développement des territoires ruraux. L'objectif des chartes Natura 2000 est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 en assurant une gestion "compatible" avec les objectifs du DOCOB sans pour autant signer un contrat Natura 2000 ; - les encourager à souscrire un tel engagement par l'octroi d'avantages fiscaux (exonération de la taxe sur le foncier non bâti) et l'accès à certaines aides publiques. <p>Cette circulaire précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contenu des chartes ; - les modalités de leur élaboration dans le cadre du DOCOB ; - la procédure d'adhésion à la charte de chaque site. <p>Dès la validation du document d'objectifs, la structure animatrice du DOCOB rédigera une proposition de charte pour chaque grand type de milieu (habitats forestiers, landes, pâtis et mares). Cette proposition sera soumise pour validation en comité de pilotage. Chaque propriétaire concerné par le site Natura 2000 sera en mesure de s'engager dans le respect de ces bonnes pratiques de gestion.</p>	
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>	
<p><i>Cout estimatif : 145 € x 12 = 1 740 € pour 3 ans</i></p>	
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>	

<p>AD 3 – Réalisation de rapport d'activités annuels et du bilan triennal sur la mise en œuvre du DOCOB</p>	<p><i>Priorité : ***</i></p>
<p><u>Description de l'action :</u> La structure en charge de la phase d'animation du DOCOB devra réaliser un bilan annuel des opérations: contrats réalisés, suivis scientifiques ou opérations de communication réalisés, réunion avec les propriétaires privés... Le comité de pilotage pourra être réuni tous les ans ou 2 ans afin de faire le point sur l'état d'avancement des opérations. <i>Bilan global à la fin de la période d'animation de 3 ans du DOCOB</i> De plus, à la fin des trois années d'animation du DOCOB, un bilan global devra être rédigé par la structure animatrice. Ce bilan fera l'inventaire des opérations Natura 2000 réalisées (contrat, études scientifiques...) et montrera dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été remplis.</p>	
<p><i>Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi</i></p>	
<p><i>Cout estimatif : 145 € x 15 = 2 175 € pour 3 ans</i></p>	
<p>MOA : Collectivité ou Etat MOE : Structure animatrice technique</p>	

<p>AD 4 – Action de police</p>	<p><i>Priorité : **</i></p>
<p><u>Description de l'action :</u></p>	

Des actions de loisirs ou intempestives peuvent engendrer la disparition des habitats, faune et flore du site. Une veille sera organisée avec les services de police de l'Environnement (ONEMA et ONCFS) ainsi que les forces de gendarmerie.

Financement et cahier des charges de l'opération : cf. animation et suivi

MOA : Collectivité ou Etat

MOE : Structure animatrice technique

PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions engagées et les opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts de gestion et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations. (Annexe)

LA CHARTE NATURA 2000

Mise en place par la Circulaire Interministérielle MEDAD/MAP du 26 avril 2007, la Charte Natura 2000 est un « outil d'adhésion au document d'objectifs du site Natura 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération. »

La Charte Natura 2000 est propre à chaque site. Elle permet, aux propriétaires ou ayants-droits, de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000, de s'engager dans des pratiques de gestion visant la réalisation des objectifs du DOCOB et de reconnaître des pratiques qui contribuent à préserver les habitats et les espèces.

L'adhésion à la charte permet de bénéficier d'exonérations fiscales et de certaines aides publiques.

La Charte présente des engagements sur lesquels l'adhérent peut être contrôlé, et des recommandations qui visent la sensibilisation aux enjeux de préservation poursuivis sur le site. (Annexe n°16)

Une visite de terrain et d'échanges entre le signataire de la Charte et l'animateur du site Natura 2000 doit se dérouler à la signature de la charte, sur la ou les parcelles concernées.

MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

La structure animatrice pour la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) sur le site Natura 2000 est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB.

Cette structure a pour rôle :

- de recenser les bénéficiaires potentiels,
- de les informer et les sensibiliser à la mise en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et modalités de gestion des cahiers des charges types,
- d'assurer l'assistance technique à l'élaboration des projets de montage des dossiers (contrats NATURA 2000 et CHARTE NATURA 2000).

Les moyens envisagés pour mener à bien cette mission d'animation sont les suivants :

- Réunions d'information à destination des bénéficiaires potentiels des contrats et de la Charte Natura 2000
- Sensibilisation des acteurs locaux et du public avec la diffusion sur le territoire du Parc et auprès des partenaires d'un bulletin Natura 2000

- Organisation de sorties « Natura 2000 » sur le site 26 ou sur d'autres sites afin de bénéficier de retours d'expériences sur la mise en place de certaines mesures de gestion...

La structure animatrice réalisera en outre les mesures de suivi écologiques inscrites au programme d'action dont le coût n'est pas connu à ce jour.

BIBLIOGRAPHIE

Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne / GEOGRAM. 1991 « *Les pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger - Étude des richesses biologiques et propositions de sauvegarde* ». Reims, 112 pages.

CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHÔNE-ALPES « *Les oiseaux d'Europe* » 2^{ème} version. Éditions Sittelle

CERNY W. DRCHAL K. 1998 « *Quel est donc cet oiseau* ». Nathan, Paris.

DE LANGHE J.E., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., LAMBINON J., VANDEN BERGHEN C., 1983. « *Nouvelle flore de Belgique, du grand-duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines* ». Éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise. 1016 pages.

FITTER R., FITTER A., FARRER A. 1991 « *Guides des graminées, carex, joncs et fougères* ». Delachaux et Niestlé, Lausanne, 256 pages.

FITTER R., FITTER A., BLAMEY M. 1993 « *Guide des fleurs sauvages* ». Delachaux et Niestlé, Lausanne, 336 pages.

GEOGRAM 1999 « *Inventaire des microzones humides du massif forestier de la Montagne de Reims et de la vallée de la Marne* ». PNR de la Montagne de Reims. 124 fiches.

GENEAU DE LA MARLIERE. 1901 « *Etude de la végétation de la Montagne de Reims* » - 2ème partie : flore xérophile et xérophile. Bulletin de la SESNR, 11^e année, t. X, Reims.

GIANARDOLI et coll. 1986 « *Inventaire de la flore spontanée remarquable de la Montagne de Reims. PNR de la Montagne de Reims, programme inter-parc sur la protection du patrimoine génétique végétal sauvage* ». Trois listes d'espèces.

JONSSON L. 1994. « *Les oiseaux d'Europe d'Afrique du Nord et du Moyen Orient* » Nathan, Paris

La Documentation Française 2002-2004 : Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 : Habitats forestiers – Tome 3 : Habitats humides – Tome 4 : Habitats agropastoraux – Tome 7 : Espèces animales.

LPO / Centre Ornithologique de Champagne-Ardenne « *Les oiseaux de Champagne-Ardenne* ».

RAMEAU J.C. « *Directive "Habitats" - Habitats représentés dans la France continentale et le Massif central* ». E.N.G.R.E.F. / Secrétariat de la Faune et de la Flore M.N.H.N., Nancy. 178 pages.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. et al. 2000 « *Gestion forestière et diversité biologique - France Domaine Atlantique* ». E.N.G.R.E.F. / O.N.F. / I.D.F., Paris. 120 pages + fiches

THEVENIN S. 1989. « *Les landes à genêt d'Angleterre et callune des pâtis de Damery* ». Bulletin de la SESNR n°3, Reims

THEVENIN S. 1992 « *Catalogue des stations forestières de la Montagne de Reims, du Tardenois et du Soissonnais de la Marne* ». Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Conseil Régional de Champagne-Ardenne et Conseil général de la Marne. 360 pages + annexes.

VALENTIN-SMITH G. *et al.* 1998 « *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000* ». Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quéigny. 144 pages.

WATTEZ J.R. 1994. « *Le maintien difficile de *Genista anglica* dans le Nord de la France - Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, et abords* ». Bulletin de la Société Linéenne Nord-Picardie, t. 12.